

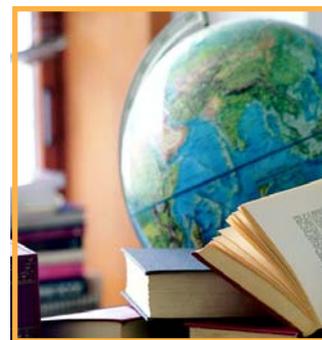
N° 81-582-G au catalogue
ISBN : 978-1-100-96143-9

Indicateurs de l'éducation au Canada

Manuel pour le programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation

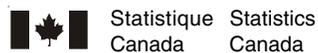
Décembre 2010

Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation
Immeuble principal, Pièce 2001, Ottawa, K1A 0T6



Téléphone : 1-800-307-3382

Télécopieur : 1-613-951-9040



Statistique Canada
Statistics Canada



cmecc

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 81-582-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Indicateurs de l'éducation au Canada

Manuel pour le programme d'indicateurs
pancanadiens de l'éducation

Décembre 2010

© 2010 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation

La permission est accordée à la reproduction non-commerciale à fins éducatives, exigeant une reconnaissance claire de la source. Autrement, il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 95 St. Clair Ave. West, Suite 1106, Toronto, Ontario, M4V 1N6.

Décembre 2010

N° 81-582-G au catalogue

ISBN 978-1-100-96143-9

Fréquence : hors-série

Ottawa, Toronto

Also available in English under the title: *Education Indicators in Canada: Handbook for the Pan-Canadian Education Indicators Program December 2010*. (Catalogue no. 81-582-G).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Acronymes et abréviations	5
Introduction	7
Section A Portrait de la population d'âge scolaire	
A1 Taille de la population Tableau A.1.1	9
A3 Faible revenu Tableaux A.3.1.1 à A.3.1.3 et A.3.2	13
Section B Le financement des systèmes d'éducation	
B2 Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation Moyenne des frais de scolarité universitaire Tableaux B.2.9 et B.2.11	19
Revenus des universités Tableau B.2.12	23
Dépenses des universités Tableaux B.2.13 et B.2.14	27
Section C Études primaires et secondaires	
C2 Écoles primaires et secondaires : effectifs et éducateurs Tableaux C.2.1 à C.2.7	33
Section D Études postsecondaires	
D1 Effectifs aux études postsecondaires Collèges Tableaux D.1.4 et D.1.7	41
Universités Tableaux D.1.5 et D.1.6	45
D2 Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires Collèges Tableaux D.2.5 et D.2.9	49
Universités Tableaux D.2.3 et D.2.8	53
D3 Personnel enseignant au niveau universitaire Tableaux D.3.1 à D.3.4	57
Section E Transitions et résultats	
E1 Transitions aux études postsecondaires Participation en éducation Tableaux E.1.1.1, E.1.1.2 et E.1.2	63
E2 Transitions au marché du travail Étudiants et travail Tableaux E.2.1 à E.2.3	65
Annexes	
Annexe 1 Structure de l'éducation et de la formation au Canada	69
Annexe 2 Glossaire	75
Équipe du projet	95



Acronymes et abréviations

ACPAU	Association canadienne du personnel administratif universitaire
CANSIM	Système canadien d'information socio-économique
Cégep	Collège d'enseignement général et professionnel
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CPE	Classification des programmes d'enseignement
CPFP	cours préparatoire à la formation professionnelle
CPO	Cours préuniversitaire de l'Ontario
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSCE	Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
CSE	Centre de la statistique de l'éducation
CV	coefficient de variation
DEESST	Division des enquêtes-entreprises spéciales et de la statistique de la technologie (anciennement DSIIE - Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique)
DEG	diplôme d'éducation générale
DIRD	dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement
ECI	Enquête sur les collèges et les instituts
EDES	Enquête sur les diplômés des écoles secondaires
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EEPS	Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (anciennement PSEPS - Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire)
EFC	Enquête sur les finances des consommateurs
EIACA	Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes
EJET	Enquête auprès des jeunes en transition
ELNEJ	Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
END	Enquête nationale auprès des diplômés

EPA	Enquête sur la population active
EPFP	Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers
ÉPT	équivalence plein temps
ESD	Enquête de suivi auprès des diplômés
EVIP-R	Échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisé
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FINCOL	Statistiques financières des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle
FPE	formation préparatoire à l'emploi
FSSUC	Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades
IFUC	Enquête sur l'information financière des universités et collèges
INES	Indicateurs de l'éducation de l'OCDE
IPC	Indice des prix à la consommation
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PIB	produit intérieur brut
PIPCE	Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
PIRS	Programme d'indicateurs du rendement scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPCE	Programme pancanadien d'évaluation
R.-D.	recherche et développement
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RMR	région métropolitaine de recensement
RSE	Regards sur l'éducation
SFR	seuil de faible revenu
SIAl	Système d'information sur les apprentis inscrits
SIEP	Système d'information sur les étudiants postsecondaires
SISCCC	Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires
SISCU	Système d'information statistique sur la clientèle universitaire
SPEUC	Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges
SSP	Statistique du secteur public (anciennement DIP - Division des institutions publiques)
TIC	technologies de l'information et des communications

Introduction

Le présent manuel, fondé sur la première édition intitulée *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, a été élaboré afin d'actualiser la description générale des indicateurs du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) lorsque de nouveaux tableaux sont publiés. Il complète les tableaux et partage le même objectif que ceux-ci : fournir des renseignements cohérents et de haute qualité sur l'éducation au Canada. La gamme d'indicateurs à jour contribue à l'établissement d'un processus de prise de décisions éclairées, de formulation de politiques et d'élaboration de programmes dans tout le pays.

Ce nouveau Manuel complémentaire constitue un document de référence permettant aux lecteurs de comprendre globalement chaque indicateur. Ils n'y trouveront donc pas les descriptions méthodologiques très précises qui s'imposeraient si nous voulions établir les indicateurs à l'aide des données brutes.

Les tableaux du PIPCE mettent en évidence les plus récentes données disponibles dans une série de tableaux détaillés et comprennent cinq grands ensembles d'indicateurs :

- A Portrait de la population d'âge scolaire
- B Le financement des systèmes d'éducation
- C Études primaires et secondaires
- D Études postsecondaires
- E Transitions et résultats

Les renseignements suivants constituent l'essentiel du Manuel. Ils sont présentés pour chaque indicateur :

- une brève description générale;
- les principales définitions et les principaux concepts utilisés;
- un aperçu de la méthodologie;
- un court examen des principales limites des données, y compris des comparaisons entre les provinces et territoires, au besoin;
- la liste des sources de données utilisées pour produire l'indicateur.

Les tableaux pertinents sont cités à l'intention des lectrices et lecteurs.

Deux annexes terminent le Manuel. La première présente la structure de l'éducation et de la formation au Canada. La deuxième offre un glossaire des termes utilisés dans les tableaux du PIPCE.



Taille de la population

Tableau A.1.1

L'indicateur A1 montre l'évolution observée et projetée de la taille de la population d'âge préscolaire et scolaire au Canada ainsi que de la population âgée de 25 à 29 ans ([tableau A.1.1](#)).

Concepts et définitions

- Pour cet indicateur, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Des estimations et des projections sont également établies pour la population d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et la population âgée de 25 à 29 ans. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, ont été adoptés pour le PIPCE : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.
- Le **scénario** utilisé pour la projection de l'ensemble de la population canadienne est le **scénario de croissance moyenne et tendances migratoires historiques** dont les hypothèses sont les suivantes: un indice synthétique de fécondité (Canada) constant de 1,7 enfant par femme; une espérance de vie qui atteint 84,0 ans chez les hommes et 87,3 ans chez les femmes en 2036 (Canada); un effectif national constant de 252 500 immigrants pour les trois premières années de projection, puis un taux national d'immigration de 0,75 %; des migrations interprovinciales basées sur les tendances observées entre 1981 et 2008.
- La **migration entre les provinces et territoires** est le mouvement de population d'une province ou d'un territoire à l'autre, entraînant un changement permanent de résidence. Une personne qui élit domicile dans une autre province ou un autre territoire est un émigrant interne par rapport à la province ou le territoire d'origine, et un immigrant interne à l'égard de la province ou du territoire de destination. La migration nette est la différence entre le nombre d'immigrants internes et le nombre d'émigrants internes.

Méthodologie

- Les chiffres de population de 1991 à 2006 proviennent du programme des estimations démographiques de Statistique Canada; plus précisément, des estimations intercensitaires définitives pour les années 1991 à 2001 et des estimations postcensitaires définitives pour 2006. Les estimations

postcensitaires sont établies à partir des comptes du dernier recensement, rajustées pour le sous-dénombrement net, les réserves indiennes partiellement dénombrées et l'estimation de l'accroissement démographique survenu depuis ce recensement. Les estimations intercensitaires sont établies à partir des estimations postcensitaires et des comptes du recensement rajustés précédant et suivant l'année considérée.

- Les chiffres de population pour les années 2011 et plus proviennent des projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009 à 2036. La population de départ de ces projections provient des estimations postcensitaires de population du Canada, des provinces et des territoires au 1er juillet 2009.

Limites

- Même si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut les interpréter avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses sur l'évolution des composantes démographiques. Par exemple, la fécondité, principal déterminant de la population d'âge scolaire, ne restera pas nécessairement stable au cours des 25 prochaines années.
- L'interprétation des résultats de projections au niveau des provinces et territoires exige une prudence supplémentaire, car ils sont sensibles à la migration interne, une composante démographique généralement volatile.

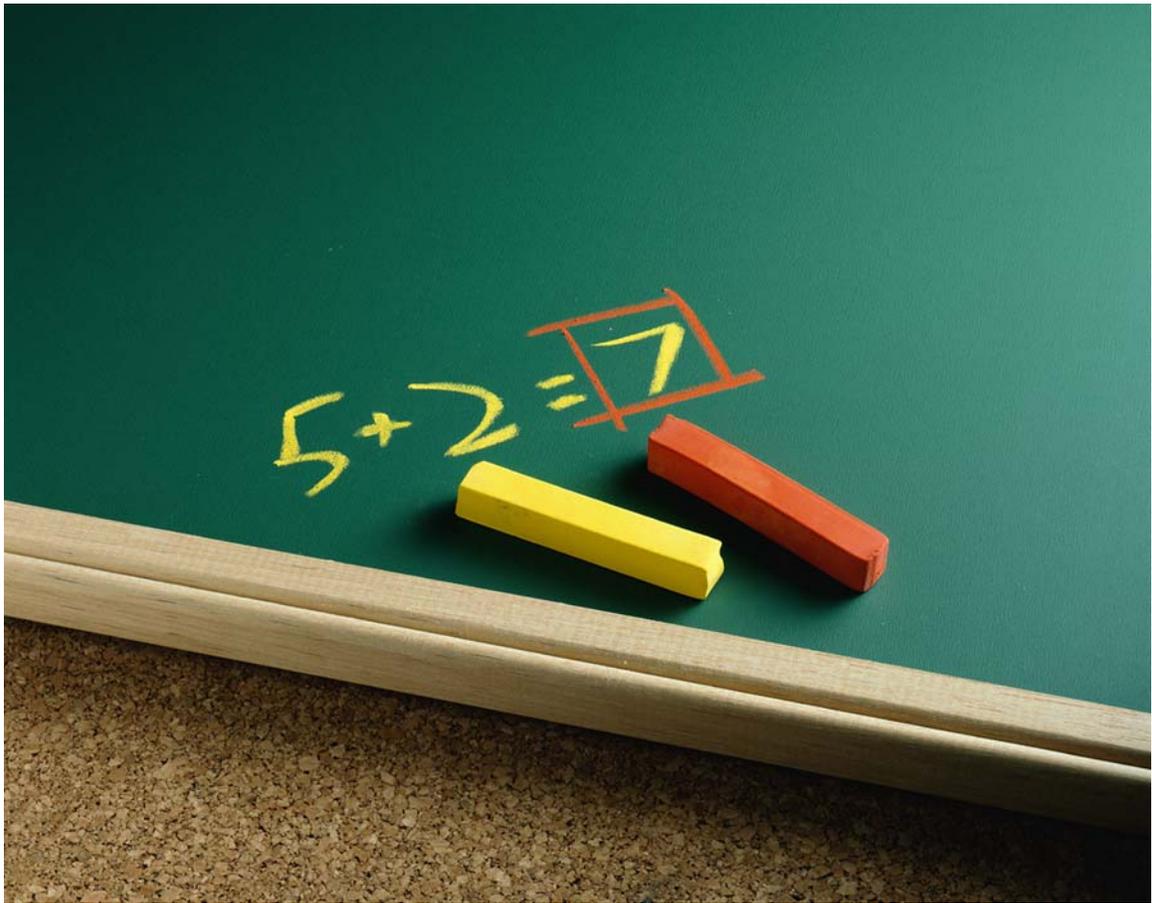
Sources des données

- Estimations de la population, Division de la démographie, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro 3601, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_fpl?Function=getSurvey&SDDS=3601&lang=fr&db=imdb&xadm=8&dis=2
- Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009 à 2036, Division de la démographie, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro 3602, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_fpl?Function=getSurvey&SDDS=3602&lang=fr&db=imdb&xadm=8&dis=2

A2

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)



Faible revenu

Tableaux A.3.1.1 à A.3.1.3 et tableau A.3.2

L'indicateur A3 nous renseigne sur la proportion de la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu. La proportion des 0 à 24 ans vivant dans une situation de faible revenu est présentée par groupe d'âge et mode de vie ([tableau A.3.1.1](#), [tableau A.3.1.2](#) et [tableau A.3.1.3](#)). La durée des périodes pendant lesquelles les individus âgés de 5 à 24 ans ont vécu dans ces situations est présentée au [tableau A.3.2](#). L'information est présentée pour le Canada et les provinces.

Concepts et définitions

- Cet indicateur fait référence au pré-élémentaire ainsi qu'à la **population d'âge scolaire** et englobe toutes les personnes âgées de 0 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants ont été adoptés pour le PIPCE : 0 à 4 ans, 5 à 19 ans et 20 à 24 ans.
- Deux **modes de vie** sont présentés pour la population âgée de 0 à 4 ans vivant dans un contexte de faible revenu : personnes demeurant avec deux parents ou personnes demeurant avec un parent seul. Pour la population âgée de 5 à 24 ans, trois modes de vie sont présentés : personnes demeurant avec deux parents, personnes demeurant avec un parent seul et personnes ne demeurant avec aucun parent.
- La répartition de la population des 5 à 24 ans selon le **nombre d'années en situation de faible revenu** est présentée dans les catégories suivantes : jamais en situation de faible revenu, un an ou moins en situation de faible revenu, et plus d'un an en situation de faible revenu.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants.
- Le **faible revenu** est déterminé à l'aide des **seuils de faible revenu (SFR)** produits par Statistique Canada, et indique le niveau auquel une famille est susceptible de se trouver dans une « situation financière difficile ». Cela signifie que la famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à des besoins fondamentaux comme la nourriture, le logement et l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. Les SFR sont calculés pour des familles et des collectivités de tailles différentes.

Méthodologie

- Les données pour cet indicateur proviennent de l'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)**, une source importante de données sur le revenu des familles, des ménages et des personnes canadiennes. Réalisée pour la première fois en 1993, l'EDTR fournit une dimension de plus comparativement aux enquêtes traditionnelles traitant de l'activité sur le marché du travail et du revenu : les changements touchant des personnes ou des familles à travers le temps. Au coeur des objectifs visés par l'enquête, on trouve le désir de comprendre le bien-être économique des Canadiens. À partir de l'année de référence 1998, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé officiellement l'**Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)** en tant que principale source d'information sur le revenu des familles.
- Les seuils de faible revenu (SFR) après impôts, qui correspondent davantage au revenu dont une famille dispose pour acheter des biens de première nécessité, ont été utilisés pour établir le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu et la répartition selon le nombre d'années dans une situation de faible revenu. Les SFR font l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Ils sont aussi mis à jour périodiquement afin de tenir compte des changements dans les habitudes de dépense des familles.
- Les taux de faible revenu sont calculés pour les familles économiques dont tous les membres sont dans la même situation de faible revenu. Une famille économique est un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Limites

- Il n'existe pas de norme internationalement reconnue pour mesurer la pauvreté, ni de définition officielle de la pauvreté au Canada. Les SFR constituent l'une des nombreuses mesures possibles pour suivre l'évolution du mieux-être économique relatif des familles canadiennes.
- L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été conçue pour suivre des personnes sur une période de six ans. Ces six années représentent donc le nombre maximal d'années consécutives pour lesquelles le revenu d'une famille donnée peut être estimé d'après l'EDTR.
- La possibilité d'élaborer des indicateurs de faible revenu pour la population autochtone à l'aide des données de l'EDTR a été étudiée. Cependant, la variable permettant d'identifier les Autochtones dans l'EDTR ne peut pas être comparée avec celle utilisée dans le recensement ou dans l'Enquête sur la population active (EPA). La variable utilisée dans l'EDTR repose sur l'existence d'ancêtres autochtones ainsi que sur le statut d'Indien des traités ou d'Indien inscrit, tandis que l'identificateur utilisé dans le recensement et l'EPA est fondé sur la déclaration volontaire. En outre, la taille de l'échantillon d'enfants autochtones âgés de 5 à 24 ans vivant en situation de faible revenu au Canada est trop petite pour autoriser une ventilation selon les caractéristiques familiales et la province. Plus important encore, les spécialistes de la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada ne recommandent pas l'utilisation de l'EDTR comme source de données fiable sur la population autochtone.

Sources des données

- Enquête sur les finances des consommateurs, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3502, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.fpl?Function=getSurvey&SDDS=3502&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2>
- Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3889, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.fpl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2>

A4

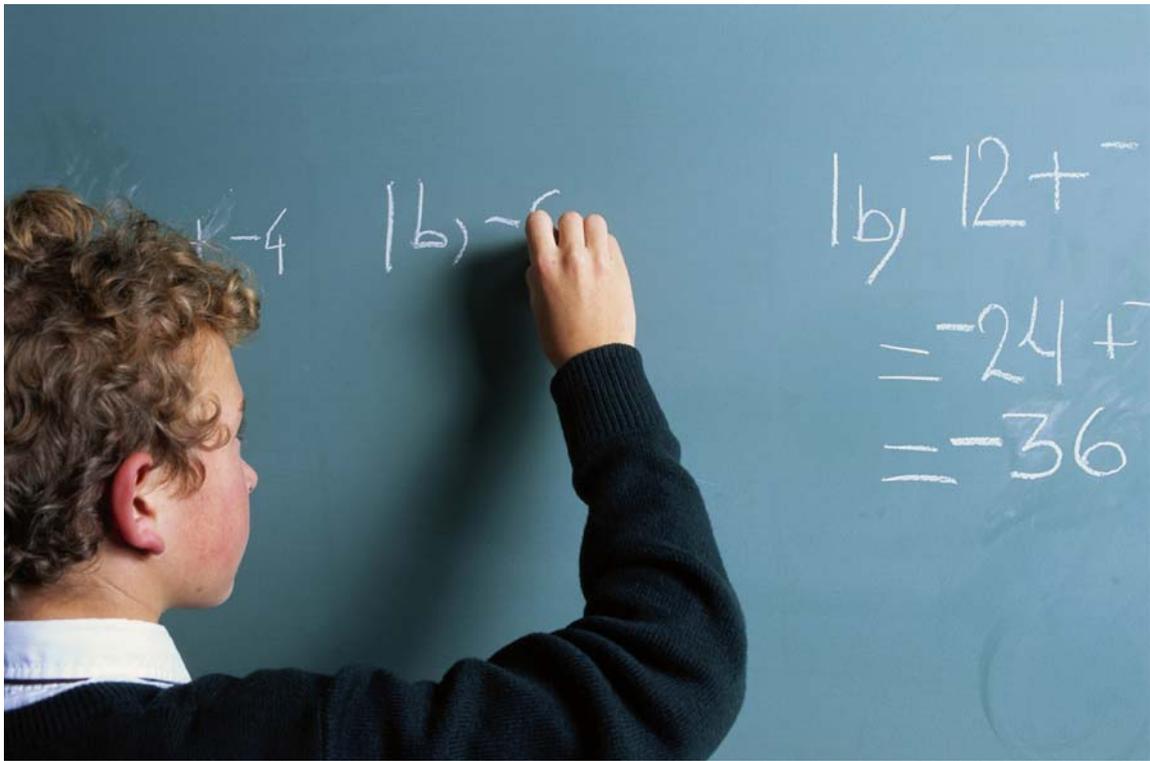
Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

B1

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)



Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Moyenne des frais de scolarité universitaire

Tableaux B.2.9 et B.2.11

Ce sous-ensemble de l'indicateur B2 présente des données sur les montants moyens des frais de scolarité des étudiants de niveau universitaire de premier cycle et de cycles supérieurs, au fil du temps, en dollars courants ([tableau B.2.9](#)), au niveau du Canada et des provinces, et par domaine d'études ([tableau B.2.11](#)). Toutes les données des tableaux du présent sous-ensemble sont extraites de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC). Cette enquête couvre l'année académique.

Concepts et définitions

- Les **frais de scolarité moyens** concernent les frais payables par les étudiants canadiens à temps plein au cours de l'année scolaire, soit de septembre à avril. Les étudiants étrangers ne sont pas inclus. Les frais de scolarité moyens aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) sont également présentés. Sont exclus de tous les tableaux les frais supplémentaires obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, etc.
- La classification des **domaines d'études** pour les **programmes de premiers cycles et de cycles supérieurs** est adaptée de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de Statistique Canada. Les frais de scolarité moyens pour les deux types de programmes sont ordonnés des plus dispendieux aux moins dispendieux selon les données de l'année la plus récente.
- L'information est présentée selon les 17 domaines d'études suivants et ce autant pour les programmes de premier cycle que pour les programmes de cycles supérieurs : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture et services connexes; commerce, gestion et administration publique; dentisterie; éducation; génie; sciences humaines; droit; mathématiques, informatique et sciences de l'information; médecine; sciences infirmières; santé autre, parc, récréation et conditionnement physique; pharmacie; sciences physiques et de la vie, et technologies; sciences sociales et de comportements; médecine vétérinaire; et arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Les programmes de cycles supérieurs incluent également les programmes réguliers de maîtrise en administration des affaires et les programmes de maîtrise en administration des affaires pour cadres.

- Tous les montants des frais de scolarité sont présentés en **dollars courants**. Pour convertir les données en dollars courants en des montants en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est suggéré d'utiliser l'Indice des prix à la consommation du mois de septembre qui correspond avec le début de l'année universitaire (septembre à août). Voir le [tableau F.1.4](#) pour plus de détails sur l'Indice et le processus de conversion.

Méthodologie

- L'enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) est une enquête annuelle dont l'objectif est de recueillir des renseignements d'ordre financier (frais de scolarité, frais supplémentaires et de subsistance) concernant les étudiants fréquentant les universités et les collèges du Canada qui confèrent des grades.
- La population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- Le questionnaire de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) a subi d'importantes modifications en 2007-2008, quand les nouveaux domaines d'études basés sur la Classification des programmes d'enseignement (CPE) ont été utilisés. Le Programme de maîtrise en administration des affaires pour cadres et le Programme régulier de maîtrise en administration des affaires, auparavant inclus dans la catégorie "Commerce, gestion et administration publique" ont été présentés de façon indépendante dans les programmes de deuxième et troisième cycle. Ce changement a eu un impact important. En 2010-2011, les programmes de MBA ont été exclus du calcul des moyennes provinciales et nationales de façon à éliminer les répercussions des coûts plus élevés de ces programmes sur la pondération globale des frais de scolarité.
- Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
- Pour la Nouvelle-Écosse et le Québec, pour certaines années, les moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants de la province et ceux exigés pour les étudiants de l'extérieur de la province. Pour l'Ontario, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des frais qui varient selon l'année d'études. Pour la Saskatchewan, les moyennes pondérées ont été calculées en utilisant le nombre d'étudiants inscrits en 2004.
- Toute enquête peut donner lieu à des erreurs. La présente enquête donne lieu à des erreurs non dues à l'échantillonnage, car aucun processus d'échantillonnage n'a été utilisé pour produire les résultats finaux. Chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque université et collège, et tout écart important est analysé avec le répondant. Les frais de scolarité par programme sont disponibles publiquement au niveau institutionnel.

Limites

- Comme la répartition des étudiants selon les différents programmes varie d'une période à l'autre, il faut être prudent lorsqu'on fait des comparaisons historiques.

Source des données

- Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3123, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3123&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Revenus des universités

Tableau B.2.12

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente les revenus des universités par source de revenus, en pourcentage des revenus totaux, au niveau du Canada et des provinces ([tableau B.2.12](#)). Les montants sont présentés en dollars courants.

Concepts et définitions

- Les revenus gouvernementaux des universités désignent les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.

La **portion fédérale** des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Santé Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que le Programme des chaires de recherche du Canada. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.

À l'échelon provincial, les subventions et les contrats comprennent : 1) les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCI; et 2) les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCI provenant du ministère responsable de l'établissement.

Les **revenus des autres provinces** comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces.

Exemples de **revenus provenant des administrations municipales** : subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement.

La dernière catégorie est celle des **revenus provenant de pays étrangers**. Elle comprend les subventions de la National Endowment for Humanities, des National Institutes of Health et de la National Science Foundation.

- Les **revenus privés des universités** sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :

Frais versés par les étudiants : paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.

Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.

Ventes : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.

Placements : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires.

Revenus divers : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Méthodologie

- Les données du tableau B.2.12 sont extraites de l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

- La collecte des données de l'IFUC est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :

Un questionnaire développé avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.

b) Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.

- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.

- Au tableau B.2.12, l'année 1999-2000 a été retenue à des fins de comparaison. La raison en est qu'en 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. Les années 1999-2000 et 2004-2005 sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées dans les deux cas.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.

Limites

- Les données provenant des établissements non-membres de l'ACPAU sont amalgamées au niveau provincial aux données provenant des établissements membres de l'ACPAU. Les données des établissements non-membres de l'ACPAU ne sont pas diffusées publiquement au niveau institutionnel. Elles ne peuvent l'être qu'au niveau provincial.
- De plus, on doit faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années en raison des changements apportés aux principes comptables généralement reconnus, qui peuvent modifier les données déclarées, ainsi que des changements apportés aux lignes directrices régissant la déclaration des données.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3121, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Dépenses des universités

Tableaux B.2.13 et B.2.14

Ce sous-ensemble de l'indicateur B2 porte sur les dépenses des universités, selon le type de dépenses, pour le Canada et les provinces. Les montants sont présentés en dollars courants ([tableau B.2.13](#)) et selon les répartitions en pourcentage ([tableau B.2.14](#)).

Concepts et définitions

- La catégorie des **dépenses d'investissement** représente les dépenses consacrées à l'achat d'actifs devant durer plus d'un an. Elles constituent également une mesure de la valeur du capital acquis durant l'année en question, incluant le service de la dette. Elle comprend les dépenses consacrées à la construction, à la rénovation ou à la réparation majeure de bâtiments, ainsi qu'à l'achat de matériel de remplacement ou de nouveau matériel.
- Les **dépenses de fonctionnement** représentent les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement sont catégorisées de la manière suivante :
 - Les dépenses en **rémunération du personnel (éducateurs et autres membres du personnel)** qui comprennent les salaires bruts (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux).

Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :

- les **salaires** versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des **activités d'enseignement et de recherche** (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique);
- les **salaires versés aux autres membres** du personnel travaillant à temps plein et à temps partiel (comprend les montants versés aux membres du personnel de soutien, notamment les techniciens de laboratoire d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier);
- les **avantages sociaux** comme les caisses de retraite, l'assurance-vie collective, les régimes de soins médicaux et dentaires ainsi que les autres régimes d'avantages sociaux offerts aux employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.
- **Autres dépenses de fonctionnement** qui comprennent toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'ACPAU, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Méthodologie

- « Les dépenses de fonctionnement » comprennent les fonds suivants: fonctionnement général; entités spécialisées et fidéicommiss; recherche commanditée; entreprises auxiliaires.
- « Les autres salaires et traitements » comprennent les paiements versés à tous les membres du personnel de soutien travaillant à temps plein et à temps partiel. Cela inclut aussi les montants versés aux personnels qui ont le titre de professeur ou l'équivalent, mais qui participent à des activités autres que l'enseignement et la recherche.
- « Les avantages sociaux » comprennent les contributions de l'établissement (au titre des traitements) au régime de retraite (y compris les paiements concernant les insuffisances actuarielles et les obligations au titre de services passés), au régime d'assurance vie collective, au régime d'assurance de maintien du salaire, au régime de soins dentaires, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux programmes de santé, à un programme de remise des droits de scolarité et au régime d'assurance emploi ainsi que les autres coûts liés aux avantages sociaux des employées.
- Les pourcentages présentés au tableau B.2.14 sont calculés en utilisant les valeurs en dollars courants du tableau B.2.13.

Limites

- Bien que des efforts considérables soient déployés pour veiller à ce que les universités et collèges préparent l'information conformément à la brochure explicative fournie, des limites existent quant à la comparabilité des données. Ces limites peuvent trouver leur origine dans les différences entre les méthodes comptables des établissements. Les comparaisons doivent être interprétées et clarifiées à cause des différences au regard de la taille, des programmes d'études, de la structure, du milieu physique, de la philosophie de gestion ainsi que des pratiques budgétaires et comptables des établissements. On doit donc faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années.
- Les comparaisons entre les régions doivent tenir compte de certains facteurs comme les diverses sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les diverses politiques et responsabilités provinciales en matière de financement.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3121, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

B3

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)



Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)



Écoles primaires et secondaires : effectifs et éducateurs

Tableaux C.2.1 à C.2.7

Cet indicateur C2 nous renseigne sur les effectifs des écoles primaires et secondaires ([tableau C.2.1](#)), ainsi que sur le nombre d'éducateurs à temps plein ([tableau C.2.2](#)). Un ratio élèves-éducateur, qui mesure les ressources humaines totales mises à la disposition des élèves, est également présenté ([tableau C.2.3](#)), de même que certaines caractéristiques représentatives des éducateurs ([tableau C.2.4](#), [tableau C.2.5](#), [tableau C.2.6](#) et [tableau C.2.7](#)).

Concepts et définitions

- Les **écoles publiques** sont les écoles établies et administrées par les autorités scolaires locales en vertu de la loi sur les écoles publiques de la province ou du territoire. Cette catégorie comprend également les écoles séparées protestantes et catholiques romaines, et les écoles administrées au Canada par le ministère de la Défense nationale dans le cadre du système d'écoles publiques.
- Toutes les données relatives à cet indicateur concernent uniquement les **écoles primaires et secondaires** publiques et non les écoles privées, les écoles fédérales ou les écoles pour les malvoyants et les malentendants. Les écoles sont classées comme des écoles primaires si elles offrent la 6^e année et moins ou une majorité des années du niveau primaire, et comme des écoles secondaires si elles offrent la 7^e année et plus ou une majorité des années du niveau secondaire. Les **écoles fédérales** comprennent les écoles administrées directement par le gouvernement fédéral, les écoles outre-mer administrées par le ministère de la Défense nationale pour les personnes à charge des membres du personnel des Forces canadiennes, ainsi que les écoles administrées par Affaires indiennes et Nord canadien ou par les conseils de bande. L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. Une description de la structure de l'éducation et de la formation au Canada est disponible à l'[annexe 1](#).
- Les **effectifs en équivalent temps plein** représentent le nombre d'étudiants inscrits à temps plein dans les écoles primaires et secondaires au 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée) de l'année scolaire, plus les effectifs à temps partiel, selon la portion du temps passé en classe et pour laquelle les élèves sont visés par un financement (déterminée par la province ou le territoire) ([tableau C.2.1](#)).

- Le terme **éducateurs** inclut tous les employés du réseau des écoles publiques primaires et secondaires (au niveau de l'école ou du district scolaire) faisant partie des trois catégories suivantes; enseignants, administrateurs d'école et support pédagogique. Cette définition comprend généralement le personnel enseignant, les directeurs, les directeurs adjoints et le personnel spécialiste non enseignant, notamment les conseillers pédagogiques, les conseillers en orientation, les éducateurs spécialisés et les conseillers religieux et de pastorale. Sont inclus tous les éducateurs des écoles publiques ordinaires, des établissements provinciaux d'éducation surveillée ou de garde ainsi que les éducateurs d'autres élèves fréquentant des écoles reconnues et financées par une province ou un territoire. Tous les enseignants des programmes réguliers pour les jeunes, des programmes de recyclage pour les adultes et des programmes professionnels pour jeunes et adultes sont inclus dans cette définition. Les programmes d'éducation par correspondance ou à distance, les programmes offerts au niveau postsecondaire, les écoles privées ou les écoles indépendantes financées par des ministères fédéraux, (comme le ministère de la Défense nationale de même que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) sont exclus ainsi que les suppléants, les remplaçants temporaires, les enseignants en congé, les étudiants assistants, les assistants à l'enseignement et tout autre personne non payée pour son travail.
- L'expression **éducateurs en équivalent temps plein** signifie le nombre d'éducateurs à temps plein au 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée) de l'année scolaire, plus le nombre d'éducateurs à temps partiel, selon le pourcentage de l'affectation d'emploi à temps plein (déterminée par la province ou le territoire) (tableau C.2.2). Par exemple, si une affectation d'emploi à temps plein normale est de 10 mois par année, l'éducateur qui travaille six mois pendant une année représentera 0,6 (6/10) d'un équivalent temps plein. Il en est de même pour l'employé qui travaille à 60 % du temps plein pendant 10 mois : il représentera également 0,6 d'un équivalent temps plein.
- Les **éducateurs à temps plein (nombre d'individus)** (tableau C.2.4) sont les éducateurs qui, au 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée) de l'année scolaire ont la responsabilité de fournir des services aux élèves faisant partie de l'effectif inscrit.
- La **population active** comprend la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui forme le bassin de travailleurs disponibles au Canada. Pour être considérée comme un membre de la population active, une personne doit être occupée (à temps plein ou à temps partiel) ou être en chômage tout en cherchant activement du travail. La répartition selon l'âge de la population active occupée à temps plein et à temps partiel est présentée au tableau C.2.5.

Méthodologie

- Le **Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)** est une enquête nationale qui permet à Statistique Canada de recueillir des données sur les effectifs (y compris les programmes d'enseignement dans une langue minoritaire et seconde), les diplômés, les éducateurs et le financement des écoles publiques primaires et secondaires du Canada. Le ministère de l'Éducation des 10 provinces et des 3 territoires envoie chaque année à Statistique Canada des données sur les effectifs, les diplômés, les éducateurs et le financement des écoles publiques primaires et secondaires relevant de sa compétence.

Lancé en 2003, le PSEPS a remplacé les enquêtes suivantes : Effectifs des écoles primaires et secondaires; Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement : Niveaux primaire et secondaire); Enquête sur les diplômés des

écoles secondaires; et Enquête sur les caractéristiques du personnel scolaire des écoles primaires et secondaires.

En janvier 2010 le nom de l'enquête a été modifié à « Enquête sur l'éducation élémentaire-secondaire » (EEES) et s'appliquera aux données de 2008-2009 qui seront publiées en décembre 2010.

- Le taux d'équivalence à temps plein (ETP) des effectifs représente la portion du temps passé en classe pour laquelle les élèves sont visés par un financement. Si cette portion est inconnue, on se sert d'une estimation. Par exemple, si des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants sont inscrits à un programme à demi-temps et que ce programme est financé, l'effectif en ETP correspondra à l'effectif inscrit divisé par deux (0,5). Si un élève ne suit que le quart des cours habituels et est visé par un financement à ce titre, l'effectif en ETP correspondra à l'effectif inscrit divisé par quatre, c'est-à-dire un taux de 0,25.
- Le ratio élèves-éducateur (tableau C.2.3) est établi en divisant le nombre d'inscriptions en équivalent temps plein de la 1re à la 12e année (CPO en Ontario) et dans les programmes décloisonnés, plus le nombre d'inscriptions en équivalent temps plein au niveau préscolaire, par le nombre d'éducateurs en équivalent temps plein (enseignants et non enseignants).
- Les données de l'Enquête sur la population active utilisées pour comparer la répartition selon l'âge de la population active globale occupée à temps plein avec celle des éducateurs à temps plein sont fondées sur une moyenne mensuelle établie de septembre à août (tableau C.2.5).

Limites

- En Ontario, les données relatives aux effectifs en équivalent temps plein (tableau C.2.1) et aux éducateurs en équivalent temps plein (tableau C.2.2) n'englobent pas les établissements de soins, de traitement et de correction, ainsi que les écoles hospitalières et provinciales recevant des fonds publics. Les données pour 2006-2007 et 2007-2008 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes en raison d'un changement dans la méthode de collecte des données.
- Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont fourni aucune donnée sur le nombre d'éducateurs à temps plein ou à temps partiel ou aucune donnée combinée. Seules des données sur les éducateurs en équivalent temps plein ont été présentées. Les données relatives aux femmes de tous les groupes d'âge englobent un petit nombre de cas où l'âge n'a pas été déclaré. Les répartitions en pourcentage sont fondées sur les éducateurs pour lesquels l'âge est connu.
- Les remarques suivantes s'appliquent aux données concernant la Saskatchewan : 1) Les éducateurs travaillant dans des écoles financées par la province (y compris les écoles secondaires « associées indépendantes » et « historiques ») sont compris, mais les éducateurs travaillant dans des écoles et des lieux d'enseignement postsecondaire « indépendants » des « Premières nations » sont exclus. 2) Le dénombrement varie d'année en année, notamment parce que le nombre d'écoles « associées indépendantes » recevant des fonds provinciaux en vertu d'ententes conclues avec des conseils scolaires a changé au fil des ans. 3) À Lloydminster, les éducateurs travaillent auprès d'élèves vivant en Alberta et en Saskatchewan, mais ils sont tous pris en compte dans les dénombrements de la Saskatchewan uniquement (tableaux C.2.2 et C.2.4). 4) Les dénombrements et les ETP englobent les enseignants en classe, les administrateurs scolaires au niveau de l'école (mais non au niveau de la haute direction) et le personnel de soutien pédagogique.

- Il ne faudrait pas considérer le ratio élèves-éducateur comme un indicateur de la taille des classes. La taille moyenne des classes dépend non seulement du nombre d'enseignants et d'élèves, mais également des heures d'enseignement par semaine, des heures travaillées par enseignant, et de la répartition des heures entre l'enseignement en classe et les autres activités. Il faut en outre préciser que le nombre d'enseignants dans ce ratio englobe tant les éducateurs qui enseignent que ceux qui n'enseignent pas (comme les directeurs d'école, les bibliothécaires, les conseillers en orientation, etc.).

Sources des données

- Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 5102, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5102&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2
- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3701, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

C4

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

C5

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)



Effectifs aux études postsecondaires

Collèges

Tableaux D.1.4 et D.1.7

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur fournit des renseignements sur les effectifs des collèges selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme ([tableau D.1.4](#)). Les chiffres présentés concernent les étudiants à temps plein et à temps partiel. Ils font aussi état du pourcentage de femmes dans l'ensemble de l'effectif collégial à temps plein par type de programme ([tableau D.1.7](#)), tant au Canada que dans les provinces et les territoires.

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs collégiaux**¹. Les chiffres représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à des cours le 31 octobre et constituent donc un profil instantané des effectifs ce jour-là.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.

Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés.

1. Pour obtenir des renseignements sur les **effectifs universitaires**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « [Effectifs aux études postsecondaires, universités](#) ».

- Le **régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges, énumérés ci-après.
- Le **total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend également la catégorie « Autre niveau d'études » qui n'est pas inclus dans ce tableau. « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
- Les **programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
- Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
- Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs collégiaux** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).

Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

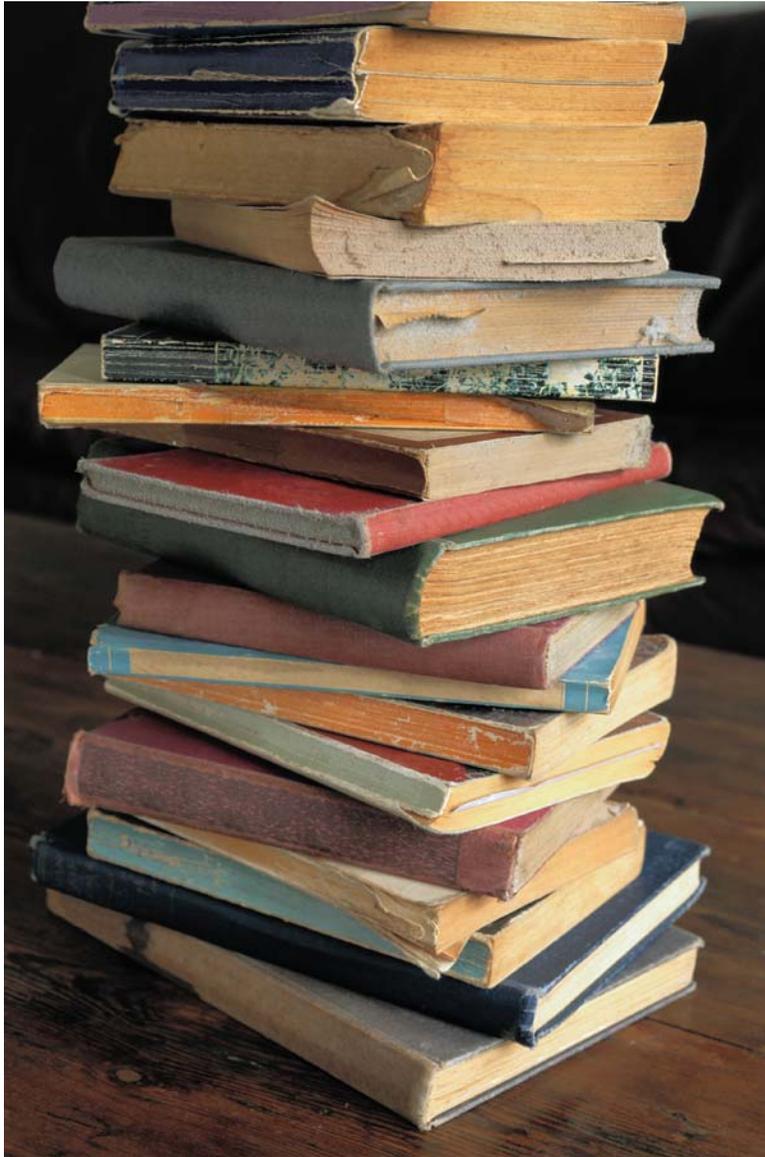
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs du premier cycle et des cycles supérieurs. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs. Depuis 2000-2001, les effectifs des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre d'effectifs collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant les effectifs collégiaux des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les effectifs de sexe masculin et féminin.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif collégial à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête 5017, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Effectifs aux études postsecondaires

Universités

Tableaux D.1.5 et D.1.6

De façon globale, l'indicateur D1 examine les tendances de l'effectif aux études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur l'effectif universitaire, selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme ([tableau D.1.5](#)). Les comptes sont présentés pour les étudiants à temps plein et à temps partiel. Le pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein selon le type de programme est également présenté ([tableau D.1.6](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires).

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs universitaires**¹. Les comptes représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à temps plein dans une activité éducative le 1^{er} décembre (le 1^{er} novembre en Ontario) et sont un instantané de l'effectif à ce jour.

Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.

- Le **régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.

1. Pour obtenir des renseignements sur les **effectifs collégiaux**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « [Effectifs aux études postsecondaires, collèges](#) ».

- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - **Total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend les catégories de programmes suivants, qui ne sont pas présentés dans ce tableau mais qui sont offerts par les universités : « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial », et « Autre niveau d'études ». « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ».
 - **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs universitaires** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).

Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

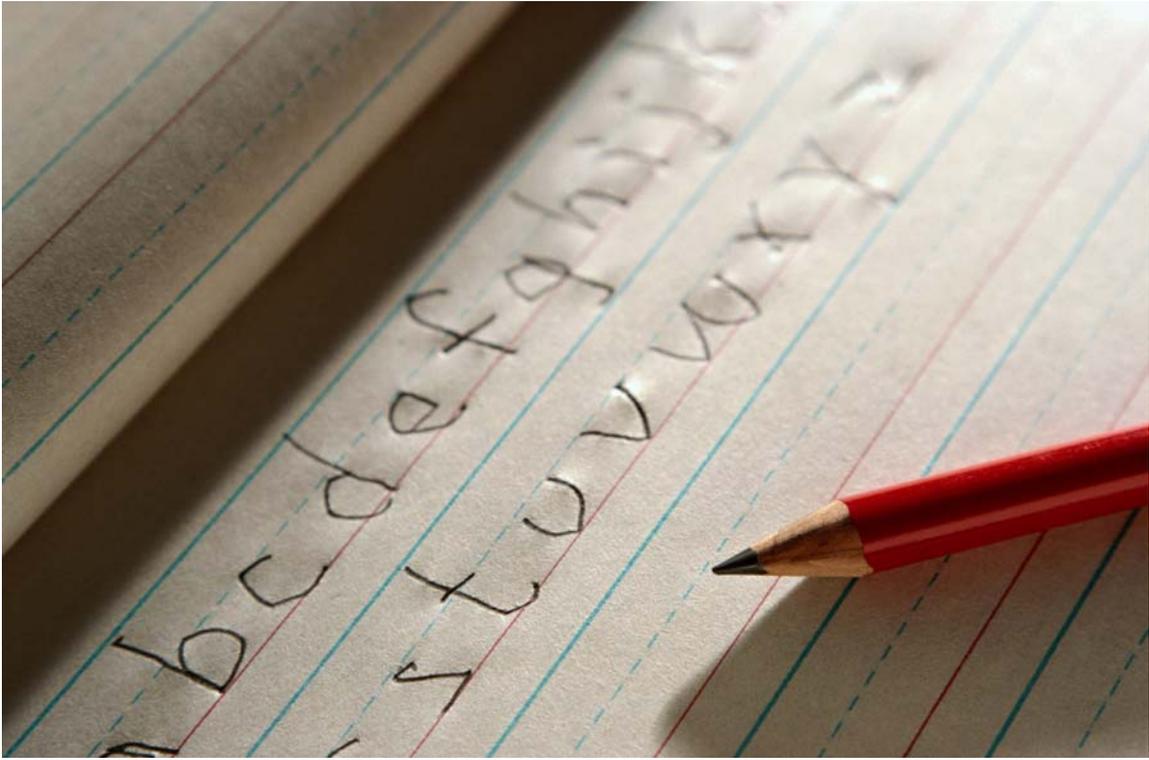
Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs inscrits hors-programme. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs.

- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur les effectifs universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Les effectifs de 2004-2005 à 2007-2008 ont été révisés et toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre d'effectifs universitaires pour les deux sexes comprend les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des effectifs masculins et féminins.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».
- Depuis 2005-2006, les effectifs pour l'Université de Régina ne sont pas disponibles.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008-2009 pour la Colombie-Britannique : Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre d'effectifs dans les universités au Canada pour l'année 2008-2009, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête 5017, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Obtention de diplômes d'études postsecondaires

Collèges

Tableaux D.2.5 et D.2.9

De façon globale, l'indicateur D2 examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges, selon le sexe des diplômés et le type de programme ([tableau D.2.5](#)) et selon le sexe et le domaine d'études ([tableau D.2.9](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces et les territoires pour une année scolaire donnée.

Concepts et définitions

- L'information présentée examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires **au niveau collégial**, c'est-à-dire le **nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges**¹. Tous les chiffres se rapportent à l'année scolaire définie par le collège, qui commence généralement le premier jour suivant la fin du semestre d'hiver.

Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.

1. Pour obtenir des renseignements sur le **nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « [Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, universités](#) ».

Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés. Les programmes préalables à l'emploi, les programmes d'apprentissage, de formation de base ou de perfectionnement des compétences professionnelles, de formation en langue seconde, de formation préparatoire à l'emploi ou d'orientation ne sont pas inclus dans les chiffres concernant l'obtention de diplômes d'études postsecondaires.

- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges énumérés ci-après.
 - Les **programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
 - Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
 - Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.
- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la Classification des programmes d'enseignement (CEP), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- Les données sur le **nombre de certificats, diplômes et grades décernés par les collèges** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).

Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

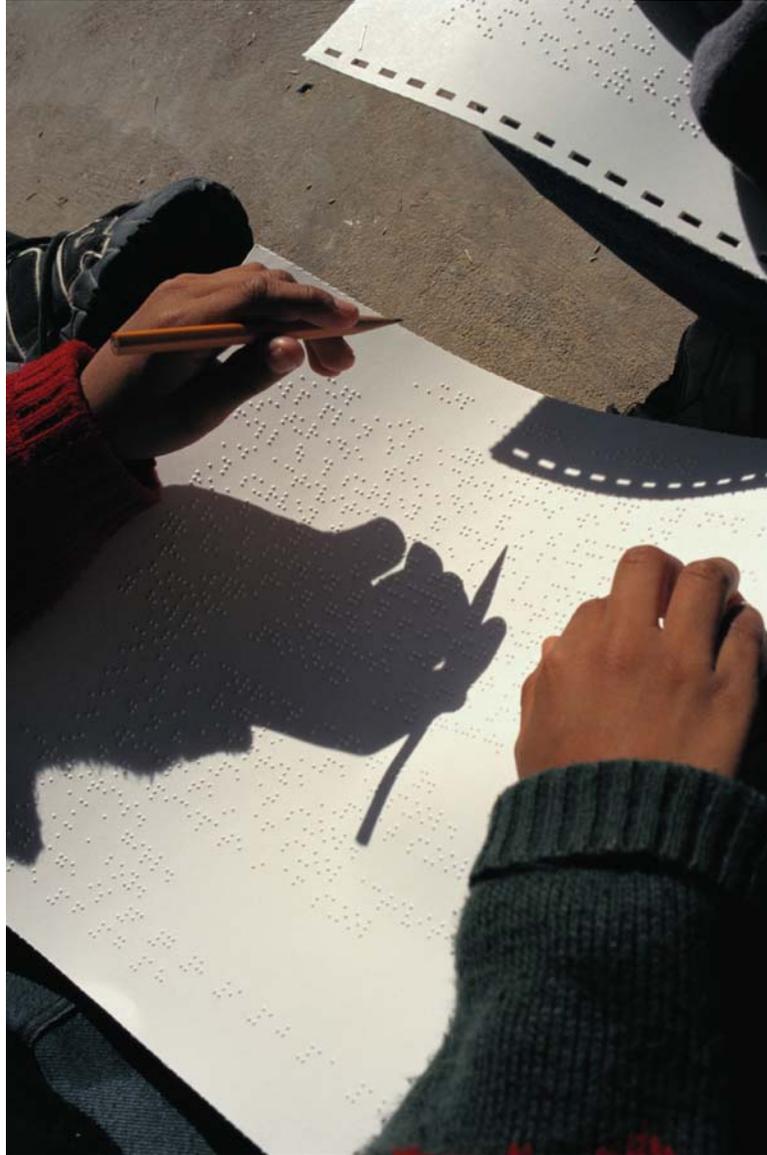
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les récipiendaires de titres du premier cycle et des cycles supérieurs (diplômés). Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre de diplômés. Depuis 1999-2000, les diplômés des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant l'obtention de diplômes collégiaux par des étudiants des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les diplômés de sexe masculin et féminin.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête 5017, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Obtention de diplômes d'études postsecondaires

Universités

Tableaux D.2.3 et D.2.8

De façon globale, l'indicateur D2 examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités, selon le sexe des diplômés et le type de programme ([tableau D.2.3](#)) et selon le sexe et le domaine d'études ([tableau D.2.8](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires) pour une année civile donnée.

Concepts et définitions

- L'information présente les tendances de l'obtention de diplôme d'études postsecondaires dans les **universités**, c'est-à-dire **le nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités**¹. Tous les chiffres rendent compte du nombre de diplômés au cours de l'année civile.

Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.

- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à

1. Pour obtenir des renseignements sur le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges, veuillez consulter la section du manuel intitulée « [Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, collèges](#) ».

la licence ou « testamur ». Il comprend aussi les « autres programmes de premier cycle », c'est-à-dire les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, les certificats ou diplômes de premier cycle, les licences de premier cycle et les licences ou « testamur ».

- **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).
- Les programmes **collégiaux** comprennent les programmes menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou les autres programmes de niveau collégial (programmes d'enseignement collégial postérieur au diplôme et programmes de grade collaboratif), décernés par les universités.
- Les programmes de **formation technique et professionnelle** englobent les certificats ou les diplômes de formation professionnelle et de formation préparatoire décernés par les universités.
- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la Classification des programmes d'enseignement (CEP), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- Les données sur le **nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les universités** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).

Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

Limites

- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre de diplômes universitaires pour les deux sexes comprend les diplômés de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des diplômés masculins et féminins.
- Depuis 2005, les grades, diplômes et certificats décernés par l'Université de Régina ne sont pas disponibles.
- Pour le Québec, les grades, diplômes et certificats décernés n'incluent pas les microprogrammes et les attestations.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008 pour la Colombie-Britannique: Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre de sanctions d'études décernées par les universités au Canada pour l'année 2008, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.
- Suite à la mise-à-jour des institutions pour l'enquête, les institutions suivantes ne sont pas incluses dans les données de 2008 : en Ontario, Institut de pastorale des Dominicains, Tyndale University College and Seminary, Redeemer University College, Royal Military College of Canada; en Alberta, Newman Theological College; en Colombie-Britannique, Vancouver School of Theology, Trinity Western University, et Seminary of Christ the King.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête 5017, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2



Personnel enseignant au niveau universitaire

Tableaux D.3.1 à D.3.4

L'indicateur D3 fournit des renseignements sur le personnel enseignant au niveau universitaire, pour le Canada et les provinces. Il indique le nombre d'enseignants à temps plein des universités, et donne leur répartition par rang et par sexe ([tableau D.3.1](#)). Il indique également la répartition par âge du personnel enseignant, selon le sexe ([tableau D.3.2.1](#) et [tableau D.3.2.2](#)), ainsi que la répartition selon l'âge des enseignants par rapport à la population active en général ([tableau D.3.3.1](#) et [tableau D.3.3.2](#)). Des données sur le salaire moyen, selon le rang et le sexe, sont également présentées ([tableau D.3.4.1](#) et [tableau D.3.4.2](#)).

Concepts et définitions

- Les **personnel enseignant à temps plein dans les universités** désigne tout membre du **personnel enseignant à temps plein** dans les universités du Canada.

Le personnel à **temps plein** comprend :

le personnel à temps plein dont la période de nomination est d'au moins 12 mois (y compris le personnel en congé);

le nouveau personnel embauché à temps plein (p.ex., qui ont un contrat d'une durée de plus de 12 mois) et qui sont dans l'établissement pour moins de 12 mois au cours de la première année; et

le personnel nommé pour une période de 12 mois ou plus et qui, par la suite, conclut une entente officielle avec l'établissement en vue de réduire sa charge de travail. Une telle situation vise généralement le personnel enseignant sur le point de prendre sa retraite.

Le **personnel enseignant** désigne :

les enseignants de toutes les facultés, qu'ils détiennent un rang académique ou non;

le personnel qui enseigne dans les hôpitaux;

les enseignants invités des facultés; et

le personnel de recherche qui détient un rang académique et dont l'échelle salariale correspond à celle du personnel enseignant.

Dans le tableau D.3.4, la définition du personnel enseignant à l'université à temps plein correspond à la définition utilisée dans les tableaux D.3.1, D.3.2 et D.3.3, mais elle exclut le personnel en congé sans solde, tout le personnel religieux et corps militaire ou tout personnel similaire rémunéré conformément à des échelles salariales moins élevées que celles qui s'appliquent au personnel régulier/laïc, et le personnel sans salaire ou dont le salaire n'est pas déclaré.

- Les **rangs professoraux** suivants sont utilisés :

Les **professeurs titulaires** forment le rang le plus élevé;

Les **professeurs agrégés** constituent le rang intermédiaire; les qualifications requises varient considérablement d'un établissement ou d'un département à l'autre;

Les **professeurs adjoints**, le niveau le moins élevé des professeurs qui détiennent un rang;

Les **autres rangs**, auxquels on se réfère habituellement sous les dénominations de chargé de cours ou d'enseignement, et autre personnel d'enseignement tel que les entraîneurs.

- L'**écart entre les sexes** est défini comme le salaire moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Méthodologie

- Les données sur le personnel enseignant à plein temps des universités proviennent du **Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC)**, une enquête annuelle qui permet de recueillir à l'échelle nationale de l'information comparable sur l'effectif et les caractéristiques socioéconomiques des enseignants à temps plein des établissements canadiens conférant des diplômes universitaires (universités et collèges). L'information est recueillie pour chaque personne qui était membre du personnel de l'établissement au 1er octobre de l'année universitaire et donne un aperçu du personnel à cette date.
- La répartition (en pourcentage) par âge et l'âge médian du personnel enseignant des universités sont basés sur les membres du personnel dont l'âge est déclaré.
- Le salaire et les échelles salariales du personnel enseignant à plein temps des universités du Canada comprennent le taux annuel de rémunération plus les allocations. Les données sont en dollars courants. Pour convertir ces données en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est recommandé d'utiliser l'Indice des prix à la consommation. Pour plus de détails sur l'indice veuillez consulter le [tableau F.1.3](#) dans la section des statistiques de référence.
- Les données de l'Enquête sur la population active utilisées pour comparer la répartition par âge de la population active ayant un emploi à plein temps avec celle du personnel enseignant à l'université à temps plein sont basées sur une moyenne mensuelle établie de septembre à avril.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique aux données un processus d'arrondissement aléatoire. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Sources des données

- Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro 3101, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3101&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2
- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro 3701, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3101&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

D4

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

D5

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

D6

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

Transitions aux études postsecondaires

Participation en éducation

Tableaux E.1.1, E.1.2.1 et E.1.2.2

L'indicateur E1 se penche sur la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires des jeunes. Ce premier sous-ensemble d'indicateurs se fonde sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) pour présenter les taux de participation en éducation de la population âgée de 15 à 34 ans au Canada et dans les provinces ([tableau E.1.1](#), [tableau E.1.2.1](#) et [tableau E.1.2.2](#)).

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) comprend une question sur la fréquentation « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Dans le cas des étudiants, on demande de quel genre d'école il s'agit et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement. Pour cet indicateur, le **taux de participation** reflète l'effectif total inscrit au niveau primaire-secondaire, collégial ou universitaire exprimé en pourcentage de la population totale de chaque groupe d'âge.
- L'âge est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus.

Méthodologie

- L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus. Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations pancanadiennes, mais sont publiés séparément.

- Les taux de participation sont présentés au niveau du Canada (sans les territoires) pour chaque âge, de 15 à 29 ans (tableau E.1.1). Dans le cas des provinces, les taux sont présentés pour différents groupes d'âge : 15 à 19 ans, 20 à 24 ans, 25 à 29 ans (tableau E.1.2.1) ainsi que 18 à 24 ans, 25 ans à 29 et 30 à 34 ans (tableau E.1.2.2). Le taux de participation en éducation de l'EPA est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril.

Limites

- Les « autres » types d'établissements ne sont pas compris dans le total des tableaux E.1.1 et E.1.2, ni dans les trois types d'établissements d'enseignement : école primaire ou secondaire; collège communautaire ou cégep; et université. En ce qui concerne la variable « Genre d'école », le répondant pouvait choisir « Autre – Précisez » et opter pour un des choix suivants : les cours d'anglais langue seconde ou de français qui ne sont pas acceptés comme études de niveau secondaire, collégial ou universitaire; les études dans les écoles de police; les programmes d'informatique ou d'acquisition de compétences en affaires autres que ceux qui sont offerts dans les collèges ou les universités; les études dans les écoles culinaires, les écoles de coiffure ou les écoles de barman; et les cours spéciaux axés sur la vie communautaire et la dynamique de la vie pour les étudiants ayant des besoins spéciaux.
- Nous ne savons pas avec certitude si les programmes de certificat des écoles de métiers se trouvent dans la variable « Genre d'école ». Les écoles de métiers pourraient être codées comme faisant partie du type d'établissement « collège communautaire ou cégep » ou pourraient aussi être englobées dans la réponse « Autre – Précisez », selon la façon dont l'enquêté répond à la question et selon l'interprétation que fait l'intervieweur de la réponse.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.
- Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et la méthode pour évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur type, veuillez consulter la section sur la Qualité des données du Guide de l'Enquête sur la population active, <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-543-GWF&lang=fra>

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3701, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.fpl?Function=getSurvey&SDDS=3701&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2>

Transitions au marché du travail

Étudiants et travail

Tableaux E.2.1 à E.2.3

L'indicateur E2, qui porte sur la transition des études postsecondaires au marché du travail, comprend quatre sous-ensembles. Le premier sous-ensemble utilise les données de l'Enquête sur la population active (EPA) pour examiner la mesure dans laquelle les étudiants âgés de 15 à 29 ans combinent les études et le travail ([tableau E.2.1](#) et [tableau E.2.2](#)) ainsi que la répartition de ce groupe de population selon le type d'institution fréquentée, la situation d'activité de même que le ou les groupes d'âge ([tableau E.2.3](#)).

Concepts et définitions

- Dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA), outre qu'ils doivent fournir des renseignements sur leur participation au marché du travail, les répondants sont priés de préciser s'ils fréquentaient « une école, un collège ou une université » dans la semaine précédant l'enquête. Les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les **personnes occupées**. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services (peu importe la quantité) sont classées parmi les **chômeurs**. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des **inactifs**.
- Les **personnes occupées** sont celles qui, au cours de la semaine de référence : ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

- Puisque le concept du **chômage** repose sur la portion inutilisée de l'offre de main-d'œuvre, la définition opérationnelle du chômage est donc principalement basée sur l'activité de recherche d'emploi et sur la disponibilité à occuper un emploi. Non seulement la prise en compte d'une activité de recherche s'avère appropriée sur le plan conceptuel, mais cette activité peut, dans une enquête-ménage, se mesurer objectivement et uniformément dans le temps. La définition des chômeurs est donc la suivante. Ce sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :
 - a) avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
 - b) étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou
 - c) devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré qu'elles auraient pu travailler durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou, dans le cas des personnes mises à pied temporairement, si on les avait rappelées au travail) ou encore si la raison pour laquelle elles ne pouvaient occuper un emploi était de nature temporaire, notamment du fait d'une maladie ou d'une incapacité, d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter ou qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants à temps plein qui sont actuellement aux études et qui cherchent un travail à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été, d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne sont donc pas pris en compte dans l'offre de main-d'œuvre.

- L'âge est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour le présent indicateur, la catégorie des personnes âgées de 15 à 29 ans est retenue.
- **Situation d'activité** désigne la situation de l'enquêté sur le marché du travail : un membre de la population active âgé de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) est soit occupé, soit en chômage, soit inactif.

Méthodologie

- La proportion d'élèves et d'étudiants travaillant et la répartition de la population selon le type d'institution fréquentée et la situation d'activité sont présentées au niveau du Canada pour chaque âge entre 15 et 29 ans, ainsi que pour le groupe des 15 à 29 ans aux tableaux E.2.1 et E.2.3. Les données comparables pour les provinces sont présentées pour trois groupes d'âge : 15 à 19 ans, 20 à 24 ans, ainsi que 25 à 29 ans; et pour tout le groupe des 15 à 29 ans au tableau E.2.3. Le taux de participation aux études est établi sur la moyenne mensuelle des données de l'EPA de septembre à avril.
- Au tableau E.2.3, le type d'institution fréquentée et la situation d'activité sont ventilés de la façon suivante : non étudiants inactifs, non étudiants en chômage, non étudiants ayant un emploi, étudiants universitaires ayant un emploi, étudiants universitaires inactifs, étudiants collégiaux ayant un emploi, étudiants collégiaux

inactifs, élèves du primaire-secondaire ayant un emploi, élèves du primaire-secondaire inactifs, et « autre ».

« Autre » comprend les étudiants en chômage qui fréquentent l'université, les collèges, les écoles primaires ou secondaires et les étudiants qui fréquentent d'autres catégories d'établissement scolaire.

- Les concepts d'« emploi » et de « chômage » trouvent leur origine dans la théorie de l'offre de travail comme facteur de production et reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du Travail (OIT). La production est définie comme étant les biens et services figurant dans le Système de comptabilité nationale. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'enquête.
- Pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Cette différence est justifiée par le temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi, par exemple le temps écoulé entre le moment où l'on fait une demande d'emploi et la réception des résultats. Ces délais exigent que les démarches liées à la recherche d'emploi soient mesurées sur une période plus longue qu'une semaine pour obtenir une mesure exhaustive du nombre de chercheurs d'emploi.

Limites

- La plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux lignes directrices établies par l'Organisation internationale du Travail pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Cependant, ces lignes directrices sont, à dessein, plutôt imprécises, de façon à ce que chacun des pays puisse les interpréter dans le contexte de son propre marché du travail. Par conséquent, les taux de chômage ne sont pas tout à fait comparables entre les pays. L'EPA a examiné en détail les différences de mesure entre les taux de chômage canadien et américain. Les résultats montrent que les différences de mesure expliquent environ le cinquième de l'écart entre les taux de chômage du Canada et des États-Unis.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.
- Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et la méthode pour évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur type, veuillez consulter la section sur la Qualité des données du Guide de l'Enquête sur la population active, <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-543-GWF&lang=fra>

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3701, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

E3

Cette section du manuel sera mise à jour dans un numéro subséquent. Pour obtenir de l'information sur la méthodologie de cet indicateur, veuillez consulter *Indicateurs de l'éducation au Canada : Manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

(<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=/pub/81-582-g/81-582-g-2008001-fra.pdf>)

Structure de l'éducation et de la formation au Canada

Au Canada, la responsabilité de l'éducation incombe aux dix provinces et aux trois territoires. Par conséquent, quoique les structures de l'éducation et les établissements d'enseignement se ressemblent beaucoup au pays, chaque province et territoire les a développés en tenant compte de la situation particulière de la population desservie, de sa situation géographique, ainsi que de son patrimoine culturel et historique. La présente annexe décrit l'organisation et les différentes structures de l'éducation et de la formation au Canada aujourd'hui.

Programmes préscolaires

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe des programmes d'enseignement préscolaires dispensés par des écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par des écoles pour les malvoyants et les malentendants, qui sont offerts aux enfants âgés ordinairement de 4 ou 5 ans.

La majorité des provinces et des territoires offrent des programmes préscolaires publics d'une année; le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta offrent généralement une année supplémentaire ([figure 1](#)). Dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes préscolaires précédant la 1re année sont offerts aux enfants qui, au cours de l'année scolaire, atteignent l'âge de 5 ans avant une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces et territoires, la participation à ces programmes est facultative, sauf à en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où elle est obligatoire. L'intensité de ces programmes varie selon la province ou le territoire : certains offrent des programmes d'une journée complète, d'autres, d'une demi-journée; d'autres encore offrent les deux.

Au Québec, une année supplémentaire d'enseignement préscolaire public est offerte à certains enfants de 4 ans ayant un handicap ou issus de familles à faible revenu. En Ontario, l'offre d'une année supplémentaire d'enseignement préscolaire aux enfants de 4 ans est à la discrétion des conseils scolaires locaux, le financement étant assuré par le ministère de l'Éducation. Dans cette province, tous les conseils scolaires offrent ce programme à leurs élèves. Au Manitoba, où une année supplémentaire d'enseignement préscolaire est offerte à la discrétion de chaque division scolaire, deux divisions scolaires offrent ce programme, qui n'est pas financé par le ministère de l'Éducation. Deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire sont financées dans les écoles de la Saskatchewan dans les communautés où une proportion importante des enfants d'âge préscolaire ne sont pas prêts à participer pleinement aux activités d'apprentissage offertes dans les maternelles et en 1re année.

Ces années supplémentaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas financées dans toutes les écoles. L'Alberta offre également deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire entièrement financées, destinées aux élèves ayant une incapacité ou à ceux qui sont considérés comme très doués.

Parallèlement aux programmes publics, certaines écoles privées de l'ensemble des provinces et des territoires offrent une année ou plus d'enseignement préscolaire. Il importe cependant de signaler que les programmes privés de garderie ou d'éducation de la petite enfance ne sont pas offerts dans le cadre du système d'enseignement régulier et qu'ils sont exclus des données sur les programmes préscolaires.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin des études secondaires (normalement à l'âge de 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces ou les territoires. En général, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ou 7 ans en fonction d'une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale (5 ans au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique), jusqu'à l'âge de 16 ans. Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Ontario, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Dans la plupart des provinces et des territoires, l'éducation primaire-secondaire comporte 12 années d'études, de la 1^{ère} à la 12^e année (figure 1). La seule exception est le Québec dont le système élémentaire-secondaire comporte 6 années de niveau primaire et 5 années de niveau secondaire. À la suite d'un important changement de politique, la 13^e année n'était plus offerte en Ontario après 2002-2003. Ce changement a eu comme conséquence immédiate l'entrée d'une « double cohorte » d'étudiants dans le système postsecondaire en 2003-2004 (elle se composait de la dernière promotion de l'ancien système comprenant la 13^e année et de la première promotion du nouveau système).

Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires.

L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. L'enseignement primaire couvre les quatre à huit premières années de scolarité obligatoire. Les élèves entrent ensuite à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, qui couvre habituellement de la 6^e ou 7^e année à la 8^e ou 9^e année, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire. Dans de nombreuses localités nordiques et rurales, un seul édifice scolaire peut abriter toutes les années d'études (de la maternelle à la 11^e ou 12^e année).

Selon la province ou le territoire, des programmes divers, — enseignement général et enseignement professionnel — sont offerts au niveau secondaire. Certaines provinces et certains territoires offrent des cours qui donnent simultanément aux élèves des crédits de niveau secondaire et postsecondaire.

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, le financement public provient directement de l'administration provinciale ou territoriale ou d'une combinaison de transferts provinciaux et d'impôts locaux perçus par l'administration locale ou par des conseils scolaires ayant le pouvoir d'imposition. Le financement des écoles privées provient principalement des droits perçus et de fonds de dotation, sauf au Québec,

province qui finance également les écoles privées (lesquelles fixent les critères d'admission). Le Manitoba et l'Alberta fournissent également du financement public à des écoles privées qui répondent à certaines exigences provinciales. Le gouvernement fédéral assume les frais de scolarité des enfants autochtones et des enfants d'employés qui vivent sur les terres de la Couronne fédérale (Défense nationale, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Transport Canada).

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut poser sa candidature dans une université ou un collège. Jusqu'à récemment, l'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentis, qui préparent à une profession ou à un métier, n'exigeait pas de diplôme d'études secondaires. Cependant, un nombre croissant de programmes exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, surtout dans le cas de métiers axés sur une technologie de pointe ou ayant une incidence sur la sécurité publique.

L'apprentissage passe par un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, en vertu duquel l'employeur fournit à l'apprenti la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, au Canada, on compte plus de 200 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces métiers agréés, il est obligatoire de détenir une formation ainsi qu'un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique. Depuis 2009, pour 50 de ces métiers agréés, les provinces et les territoires ont adopté des normes interprovinciales. Pour ces 50 métiers, les candidats qui satisfont à la norme pertinente sont admissibles à la mention du Sceau rouge interprovincial et sont autorisés à travailler partout au Canada sans autre formation ni examen.

Les données relatives aux programmes québécois de formation professionnelle au niveau des métiers qui sont administrés au niveau secondaire sont déclarées à ce niveau.

L'enseignement postsecondaire est offert par les établissements publics et privés, dont certains décernent des grades. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe une distinction importante entre les établissements « conférant des grades universitaires » et ceux « ne conférant pas de grades universitaires ». Les établissements — publics et privés — conférant des grades universitaires sont habilités en vertu de la loi provinciale ou territoriale à décerner des grades; ils comprennent les universités, les collèges universitaires et certains collèges communautaires.

Les universités offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs

comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse. Les universités n'offrent pas toutes des grades de deuxième et troisième cycles, notamment au niveau du doctorat. Outre les universités, il existe les collèges universitaires qui sont des établissements reconnus conférant des grades universitaires et offrant des programmes de baccalauréat d'une durée de trois à quatre ans. Si les universités et les collèges universitaires offrent également des programmes menant à des diplômes et à des certificats, ils mettent surtout l'accent sur les programmes menant à un grade. De plus, un certain nombre de provinces et de territoires ont commencé à donner aux collèges communautaires un pouvoir limité de décerner des grades. Ces établissements continuent toutefois d'offrir des programmes menant à des diplômes et à des certificats. Au nombre de leurs programmes menant à un grade, certains sont d'une durée de deux ans menant à un grade d'associé et d'autres d'une durée de trois à quatre ans menant à un grade appliqué dans un domaine de spécialité de l'établissement.

Une université (ou un autre établissement) peut aussi être fédérée avec une autre université ou lui être affiliée. Un établissement fédéré est un établissement conférant des grades universitaires qui s'autoadministre mais, en vertu de l'accord de fédération, l'octroi des grades relève de l'établissement principal. Un établissement affilié possède un pouvoir limité ou nul de décerner des grades universitaires, l'octroi des grades relevant de l'établissement principal. Un certain nombre de collèges sont habilités à offrir des grades en théologie, mais ne sont pas, à proprement parler, des établissements reconnus conférant des grades universitaires.

Si la majorité des établissements conférant des grades universitaires sont publics, il existe aussi des établissements privés de ce type dans un certain nombre de provinces. Depuis de nombreuses années, certains établissements privés offrent des programmes en théologie. En outre, un nombre croissant d'établissements privés offrent des programmes menant à un grade en arts libéraux, en affaires ou dans un métier.

La plupart des établissements publics canadiens ne conférant pas de grades universitaires ont été créés au cours des années 1960 par les administrations provinciales et territoriales pour offrir des programmes de préparation au marché du travail comme solutions de rechange aux programmes universitaires, qui sont plus théoriques. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

Les établissements publics ne conférant pas de grades universitaires offrent des programmes de formation professionnelle dans une grande variété de domaines semi-professionnels et techniques, qui mènent à des diplômes et à des certificats et, dans le cas du Québec, à des diplômes et à des attestations. Les diplômes sont généralement décernés au terme d'un programme d'une durée de deux ou trois ans (trois ans au Québec), alors que la durée d'un programme menant à un certificat est habituellement d'une année. Au Québec, les attestations sont décernées au terme d'un programme technique, d'une durée plus brève, et sont généralement considérées comme l'équivalent des certificats décernés dans les autres provinces et territoires.

Au Québec, les étudiants qui désirent fréquenter l'université sont généralement tenus de suivre avec succès un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans offert par les cégeps. Dans certains cas, les étudiants possédant un diplôme d'études collégiales dans un domaine technique peuvent poursuivre des études universitaires.

Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent des programmes de passage à l'université; il s'agit le plus souvent des deux premières années d'un

programme universitaire de premier cycle, habituellement offert en collaboration avec une université, où l'étudiant est appelé à suivre le reste du programme.

Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires peuvent être classés en fonction de la réglementation gouvernementale, plus ou moins étendue, dont ils font l'objet. Les établissements reconnus ont reçu de l'administration provinciale ou territoriale le pouvoir de décerner des titres scolaires en vertu de chartes ou de lois qui prévoient des mécanismes visant à assurer la qualité des établissements et des programmes. Les établissements non reconnus, mais autorisés, sont réglementés surtout en vue d'assurer la protection des consommateurs plutôt que la qualité des établissements ou des programmes. Enfin, les établissements non reconnus et non autorisés sont des établissements privés qui ne sont pas réglementés par l'État.

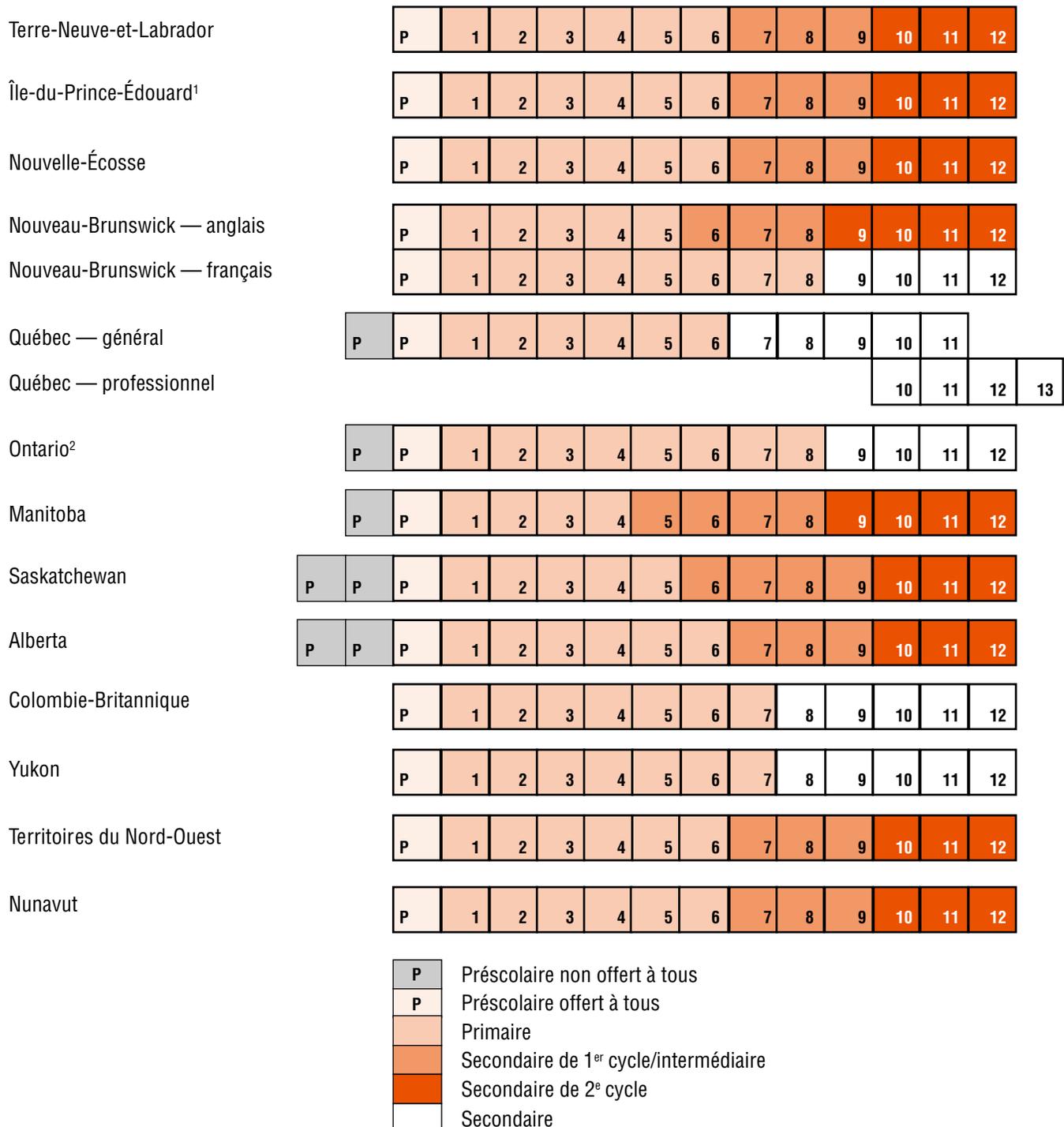
Selon la province ou le territoire, les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires sont appelés collèges, instituts, écoles ou académies. Les titres décernés comprennent des diplômes et des certificats, et les programmes sont habituellement plus intensifs et d'une durée beaucoup plus brève que ceux des établissements publics. Au Québec, les établissements privés subventionnés peuvent également offrir des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans et des programmes techniques d'une durée de trois ans.

Au niveau postsecondaire, la source de financement dépend de la nature de l'établissement. Dans le cas des universités et des établissements publics ne conférant pas de grades universitaires, le financement public provient directement des administrations provinciales ou territoriales (surtout sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions en capital) ou fédérale (surtout pour la recherche subventionnée). Le financement privé de ces établissements se compose des droits de scolarité et d'autres droits, de dons (y compris les legs), de placements, ainsi que de subventions et de contrats non gouvernementaux. Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires ne reçoivent pratiquement pas de fonds publics, sauf indirectement, par le biais du soutien aux étudiants; le financement de ces établissements privés provient surtout des droits de scolarité.

On trouvera un aperçu plus détaillé des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux à l'adresse (www.cicic.ca).

Figure 1

Niveaux au sein des écoles préscolaires, primaires et secondaires, selon la province ou le territoire



1. L'Île-du-Prince-Édouard a introduit son programme préscolaire en 2000-2001.

2. 2002-2003 était la dernière année du Cours préuniversitaire de l'Ontario (13^e année).

Notes : Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires. L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. Après l'école primaire, les élèves entrent à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire.

Mis à jour le 13 décembre 2010.

Glossaire

A

Apprentis enregistrés

D'après les données fournies par les directions provinciales ou territoriales de l'apprentissage, ensemble des personnes inscrites à un programme d'apprentissage enregistré, qu'elles aient été inscrites ou non à un programme de formation en classe durant l'année. Il peut s'agir d'un programme d'apprentissage portant la mention du Sceau rouge interprovincial ou non ainsi que d'un programme obligatoire ou facultatif.

C

Capital humain

Les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant le bien-être personnel, social et économique (une définition formulée par l'Organisation de coopération et de développement économiques).

Cégep

Sigle français signifiant « collège d'enseignement général et professionnel ». Ces établissements de niveau postsecondaire (les élèves entrent au cégep après avoir terminé six années d'études primaires et cinq années d'études secondaires) offrent des programmes d'études préuniversitaires de deux ans et des programmes d'études techniques de trois ans conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), ainsi que des programmes d'études techniques plus courts conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Il faut obtenir un DEC pour être admis à l'université. Les programmes d'études préuniversitaires conduisent à l'université, tandis que les programmes d'études techniques conduisent généralement au marché du travail mais peuvent aussi conduire à l'université dans certaines circonstances.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation (CV) donne une mesure de la fiabilité de l'estimation, compte tenu de la variabilité de l'échantillonnage. Dans le cadre de ses enquêtes, Statistique Canada est d'avis que les estimations ne sont pas assez fiables pour être publiées lorsque le c.v. est supérieur à 33,3 % de l'estimation (indiquées par F) et sont donc supprimées. Lorsque le c.v. se situe de 16,6 % à 33,3 %, la fiabilité des données est indiquée par un « E » indiquant que l'estimation devrait être utilisée avec prudence.

Pour déterminer si deux valeurs sont significativement différentes sur le plan statistique, on peut appliquer la formule suivante d'approximation d'un intervalle de confiance de 95 %

$Y \pm 2 (CV \times Y)/100$, Y représentant l'estimation.

Cet intervalle de confiance approximatif définit la fourchette dans laquelle se situera vraisemblablement la valeur réelle dans une population. (consultez la rubrique «**Intervalle de confiance** »).

Collèges

Les collèges sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.

Le terme « collèges » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés.

Collèges d'affaires privés

Écoles privées, agréées ou non par une province ou un territoire, qui offrent une formation professionnelle dans un but lucratif.

D

Dépenses en éducation

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement sont catégorisées de la manière suivante :

Les **dépenses en rémunération du personnel (éducateurs et autres membres du personnel)** qui comprennent les salaires bruts (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux).

Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :

- les **salaires** versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des **activités d'enseignement et de recherche** (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique);

- les **salaires versés aux autres membres** du personnel travaillant à temps plein et à temps partiel (comprend les montants versés aux membres du personnel de soutien, notamment les techniciens de laboratoire d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier);
- les **avantages sociaux** comme les caisses de retraite, l'assurance-vie collective, les régimes de soins médicaux et dentaires ainsi que les autres régimes d'avantages sociaux offerts aux employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.

Autres dépenses de fonctionnement : Comprennent toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'ACPAU, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport ainsi que d'autres dépenses non spécifiées auparavant.

Dépenses d'investissement : Dépenses consacrées à l'achat d'actifs devant durer plus d'un an. Elles constituent également une mesure de la valeur du capital acquis durant l'année en question, incluant le service de la dette. Elles comprennent les dépenses consacrées à la construction, à la rénovation ou à la réparation majeure de bâtiments, ainsi qu'à l'achat de matériel de remplacement ou de nouveau matériel.

Dépenses par habitant : Cette mesure correspond aux dépenses consacrées à l'éducation au Canada, ou dans une province ou un territoire, divisées par la population totale, pour montrer combien on consacre à l'éducation par personne.

Dépenses privées : Total des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement consacrées à l'éducation et engagées par les ménages ou par d'autres entités privées (commerciales et sans but lucratif) et comprenant les dépenses suivantes :

Droits versés aux établissements d'enseignement (p. ex., droits de scolarité, droits d'inscription, frais liés aux laboratoires, au logement, aux repas et à d'autres services fournis aux étudiants par l'établissement). Comme Statistique Canada enquête uniquement auprès des établissements, les coûts du logement hors campus non fourni par l'établissement sont exclus du montant total des dépenses.

Aide financière aux étudiants ou aux ménages provenant de sources privées (p. ex., bourses d'études provenant d'entreprises, d'organismes religieux ou d'autres organismes sans but lucratif).

Paievements directs versés aux établissements d'enseignement par des entités privées (p. ex., contributions ou subventions aux écoles de formation professionnelle ou technique, contrats conclus avec les universités pour la recherche ou d'autres services, subventions accordées aux établissements d'enseignement par des organismes sans but lucratif, dons de bienfaisance [autres que ceux provenant de ménages], dépenses d'employeurs privés consacrées à l'apprentissage et à d'autres programmes d'enseignement scolaire et de formation en milieu de travail).

Dépenses publiques : Total des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement consacrées à l'éducation et engagées par tous les paliers de gouvernement. Les dépenses publiques comprennent les dépenses suivantes :

Achat direct de ressources pédagogiques par les administrations publiques (p. ex., paiement direct des salaires des enseignants par un ministère de l'éducation central ou régional, paiements directs d'une municipalité à des entrepreneurs pour la construction de bâtiments scolaires, acquisition de manuels par une province, un territoire ou une autorité régionale qui les distribue ensuite aux autorités ou aux écoles locales).

Paiements directs d'organismes publics aux établissements d'enseignement chargés d'acheter eux-mêmes les ressources pédagogiques (p. ex., subventions globales gouvernementales aux universités, que ces dernières utilisent pour rémunérer leur personnel, subvention gouvernementale à une école privée et paiements gouvernementaux à une entreprise privée qui mène une recherche sur l'enseignement en vertu d'un contrat).

Dépenses directes consacrées à des projets d'investissement (p. ex., agrandissement ou construction de bâtiments, matériel de laboratoire axé sur la recherche et le développement).

Transferts publics au secteur privé (p. ex., aide financière sous forme de bourses d'études et de subventions gouvernementales, subventions publiques spéciales [notamment pour le transport, les frais médicaux, les études à l'étranger], allocations familiales ou allocations pour enfants qui sont subordonnées au statut d'étudiant, prêts aux étudiants).

Dépenses totales : Total des dépenses publiques et privées consacrées à l'éducation.

Disparités (salariales) entre les sexes

Salaires moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Dollars constants

On calcule les dollars constants en utilisant un déflateur pour convertir des dépenses indiquées dans une série chronologique à un niveau de prix qui existait à un certain moment (l'année de référence). Les dollars constants éliminent les variations du pouvoir d'achat du dollar au fil du temps. Le résultat est une série qui existerait si le dollar avait un pouvoir d'achat égal au pouvoir d'achat qui existait pendant l'année de référence.

Domaine d'études

Défini comme la discipline ou le domaine d'apprentissage ou de formation. La Classification des programmes d'enseignement (CPE) est organisée selon le « domaine d'études ». Le CPE est une classification hiérarchique, élaborée par le National Center for Education Statistics (NCES) aux États-Unis. La CPE Canada 2000, constitue la norme en vigueur à Statistique Canada pour la classification des domaines d'études. Pour plus d'information au sujet du CPE, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, CPE Canada 2000, <http://stds.statcan.gc.ca/cip-cpe/main-principal-fra.asp>

E

Échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisée

L'échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisée (EVIP-R) est administrée aux enfants âgés de 4 ans et 5 ans. Ce test sert à mesurer la capacité de compréhension des enfants, soit la composante verbale de leur intelligence. Il s'agit d'un test « normatif », dans lequel le rendement des participants est observé et noté par rapport à celui d'une population globale. Compte tenu de l'âge de l'enfant, on considère qu'une certaine fourchette de notes correspond à un niveau d'aptitude « moyen ». Les notes inférieures au seuil inférieur de cette fourchette reflètent des capacités de compréhension « lentes », alors que les notes supérieures au seuil supérieur révèlent des capacités de compréhension « avancées ».

Écoles fédérales

Ces écoles comprennent les écoles administrées directement par le gouvernement fédéral, les écoles outre-mer administrées par le ministère de la Défense nationale pour les personnes à charge des membres du personnel des Forces canadiennes, ainsi que les écoles administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou par les conseils de bande.

Écoles pour les malvoyants ou les malentendants

Ces écoles fournissent des installations et une formation spéciales pour les élèves malvoyants ou malentendants. La plupart de ces établissements relèvent directement de l'administration provinciale ou territoriale.

Écoles primaires

Les écoles sont classées comme des écoles primaires si elles offrent la 6e année et moins ou une majorité des années du niveau primaire.

Écoles primaires et secondaires

Les écoles sont classées comme des écoles primaires si elles offrent la 6e année et moins ou une majorité des années du niveau primaire, et comme des écoles secondaires si elles offrent la 7e année et plus ou une majorité des années du niveau secondaire.

Écoles privées

Écoles administrées et gérées par des particuliers ou par des groupes. Elles peuvent être confessionnelles ou non confessionnelles.

Écoles publiques

Ces écoles sont établies et administrées par les autorités scolaires locales en vertu de la loi sur les écoles publiques de la province ou du territoire. Cette catégorie comprend également les écoles séparées protestantes et catholiques romaines et les écoles administrées au Canada par le ministère de la Défense nationale dans le cadre du système d'écoles publiques.

Écoles secondaires

Ces écoles comprennent les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que les écoles pour les malvoyants ou les malentendants. Les écoles sont classées comme des écoles secondaires si elles offrent la 7e année et plus ou une majorité des années du niveau secondaire.

Éducateurs aux niveaux primaire et secondaire

Tous les employés du réseau des écoles publiques primaires et secondaires (au niveau de l'école ou du district scolaire) qui doivent être titulaires d'un brevet d'enseignement pour obtenir un emploi dans les systèmes scolaires. Cette définition comprend généralement le personnel enseignant, les directeurs, les directeurs adjoints et le personnel spécialiste non enseignant qui fournissent des services aux étudiants et ce, afin de les supporter dans leur programme d'enseignement, notamment les conseillers pédagogiques, les conseillers en orientation et les éducateurs spécialisés. Sont inclus tous les éducateurs des écoles publiques ordinaires, des établissements provinciaux d'éducation surveillée ou de garde ainsi que les éducateurs d'autres élèves fréquentant des écoles reconnues et financées par une province ou un territoire (sont exclus les programmes d'éducation par correspondance ou à distance ainsi que les écoles privées ou les écoles indépendantes financées par des ministères fédéraux, comme le ministère de la Défense nationale de même que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Sont exclus de cette définition les suppléants, les remplaçants temporaires, les enseignants en congé, les étudiants assistants et les assistants à l'enseignement. Tous les enseignants des programmes réguliers pour les jeunes, des programmes de recyclage pour les adultes et des programmes professionnels pour jeunes et adultes sont inclus dans cette définition.

Éducateurs en équivalent temps plein aux niveaux primaire et secondaire : Nombre d'éducateurs à temps plein aux niveaux primaire et secondaire travaillant en date du 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée après cette date) de l'année scolaire, plus la somme des éducateurs à temps partiel, selon le pourcentage de l'affectation d'emploi à temps plein (déterminée par la province ou le territoire).

Effectifs aux études postsecondaires

Les **effectifs collégiaux** : Les chiffres représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à des cours le 31 octobre. Les types de programmes suivants sont inclus : les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial; les programmes de premier cycle; les programmes des cycles supérieurs; et autres niveau d'études (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation). Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Les **effectifs universitaires** : Les chiffres représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à temps plein dans une activité éducative le 1^{er} décembre (le 1^{er} novembre en Ontario). Les types de programmes suivants sont inclus : premier cycle; deuxième et troisième cycles; et autres programmes d'études (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).

Éducateurs des universités

Membre du personnel enseignant à temps plein des établissements conférant des grades universitaires, qui étaient titularisés ou liés par un contrat d'une durée de 12 mois ou plus au 1^{er} octobre de l'année de référence. Sont compris tous les enseignants des facultés, le personnel universitaire des hôpitaux d'enseignement ainsi que le personnel universitaire invité des facultés et le personnel de recherche dont le rang professoral et le traitement sont similaires à ceux du personnel enseignant. Le personnel administratif et les employés de soutien sont exclus, tout comme les adjoints à la

recherche et à l'enseignement. Les membres du personnel chargés seulement de l'administration de l'université, i.e. recteur, vice-recteur, registraire, directeur des finances, etc. sont aussi exclus.

Effectifs des écoles primaires et secondaires

Nombre d'élèves (dénombrement) inscrits dans les écoles publiques primaires et secondaires administrées par les conseils scolaires ou la province en septembre de l'année scolaire (ou aussitôt que possible par la suite). Ces effectifs comprennent tous les élèves des écoles publiques ordinaires (cloisonnées et décloisonnées), des établissements provinciaux d'éducation surveillée ou des établissements de détention ainsi que d'autres élèves fréquentant des écoles reconnus et financées par province ou un territoire. Sont aussi incluses les autres inscriptions non standards, y compris les élèves qui reçoivent des services d'enseignement (si la province les reconnaît) et pour lesquels les écoles et/ou les districts scolaires reçoivent un financement particulier. Il peut s'agir de nondiplômés qui ne suivent que quelquesuns des cours requis pour l'obtention d'un diplôme. Cela s'entend, par exemple, d'un élève qui n'est inscrit qu'à 25 % des cours « ordinaires » et pour qui l'école ou le district scolaire ne reçoit que 25 % du financement habituel. Cette catégorie peut ne pas s'appliquer dans certaines provinces ou certains territoires. Sont exclus les élèves inscrits à des programmes d'éducation à distance ou par correspondance, à des écoles privées, à des écoles indépendantes ou à des écoles financées par des ministères fédéraux (p. ex., ministère de la Défense nationale, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).

Effectifs en équivalent temps plein : Effectifs à temps plein des écoles primaires et secondaires au 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée) de l'année scolaire plus les effectifs à temps partiel, selon le pourcentage de l'affectation d'effectif à temps plein (déterminée par la province ou le territoire) et pour lesquels les écoles reçoivent du financement.

F

Faible revenu

Le niveau de revenu, établi par les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, auquel une famille est susceptible de se trouver dans une situation difficile parce qu'elle doit consacrer une proportion considérablement plus élevée de son revenu aux produits de première nécessité (nourriture, logement et habillement) que la famille moyenne. Les SFR sont déterminés en fonction de la taille de la famille et de la collectivité.

Frais de scolarité universitaire

Les frais de scolarité moyens (les programmes de premier cycle et de cycles supérieurs) concernent les frais payables par les étudiants canadiens à temps plein au cours de l'année scolaire, soit de septembre à avril. Les étudiants étrangers ne sont pas inclus. Les frais supplémentaires obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, etc., sont exclus.

G

G-7 / G-8

Groupe des sept principaux pays industrialisés : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. Le groupe s'est limité à sept pays jusqu'à ce que la Fédération de Russie (qui, au cours des années 1990, avait assisté aux assemblées du G-7 à titre d'observateur) soit invitée à officialiser cette relation en 1997 (le groupe est donc devenu le G-8).

Identité autochtone

Désigne une personne ayant déclaré, dans le cadre du Recensement de la population, appartenir à au moins un groupe autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit). Sont également incluses dans les chiffres de population relatifs à l'identité autochtone les personnes n'ayant indiqué aucune identité autochtone mais ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et/ou appartenir à une bande indienne ou à une Première nation (catégorie « non inclus ailleurs »). Les Indiens inscrits sont ceux qui déclarent être inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada), tandis que les Indiens des traités sont ceux qui sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada) et qui peuvent prouver descendre d'une bande indienne qui a signé un traité. L'expression « Indien des traités » est davantage utilisée dans les provinces des Prairies.

Immigrants

Personnes qui sont ou qui ont déjà été des immigrants reçus au Canada. Les immigrants reçus sont des personnes qui ont reçu des autorités de l'immigration le droit de résider au Canada en permanence; certaines d'entre elles résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivées depuis peu. N'inclus pas les résidents non permanents qui sont définis comme des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

Inactifs

Les personnes inactives sont celles qui, pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Autrement dit, elles n'avaient pas d'emploi ni n'étaient en chômage.

Indice

Changements cumulatifs annuels en pourcentage à l'intérieur d'une variable par rapport à une année de référence, donnés exprimés sous forme d'indice, l'année de référence équivalant à 100. Un indice d'une valeur de 140, par exemple, dix ans après l'année de référence, indiquerait une augmentation de 40 % au niveau de la variable au cours de cette période.

Indien de l'Amérique du Nord

Expression utilisée pour désigner une personne qui s'est elle-même identifiée comme étant Indien de l'Amérique du Nord. Elle désigne généralement une personne qui estime appartenir aux Premières nations du Canada, qu'elle ait ou non le statut d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* (Canada).

Intervalle de confiance

Les estimations d'une enquête portant sur un échantillon sont entachées d'erreurs d'échantillonnage (la différence entre les estimations obtenues à partir de l'échantillon et les résultats d'un compte complet effectué dans des conditions semblables). Lorsque l'on compare les estimations d'une enquête portant sur un échantillon entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, il faut tenir compte du degré d'erreur

de chaque estimation avant de pouvoir affirmer que deux moyennes diffèrent l'une de l'autre. On peut s'appuyer sur les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. On utilise un intervalle de confiance à 95 % qui représente une fourchette de plus ou moins deux erreurs-types par rapport à la moyenne d'échantillon. Si les intervalles de confiance se ne chevauchent pas, les différences sont considérées comme étant statistiquement significatives.

Inuit

Désigne généralement une personne dont les ancêtres autochtones habitaient les régions arctiques du Canada, l'Alaska, le Groenland ou la Russie, et qui s'est elle-même identifiée comme telle.

L

Langue parlée à la maison

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison ou de façon régulière au moment du recensement. Dans PIPCE, on présente les données se rapportant à la population d'âge scolaire dont la langue parlée à la maison n'est ni l'anglais, ni le français.

Littératie, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes

L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIAA) de 2003 évaluait le degré d'alphabétisation des adultes dans quatre domaines.

Compréhension de textes suivis : Les connaissances et les compétences requises pour comprendre et utiliser l'information de certains textes, notamment des éditoriaux, des nouvelles, des brochures et des manuels d'instruction.

Compréhension de textes schématiques : Les connaissances et les compétences requises pour situer et utiliser l'information contenue dans des documents de divers formats, notamment des demandes d'emploi, des formulaires de paie, des horaires de services de transport, des cartes, des tableaux et des graphiques.

Numératie : Les connaissances et les compétences requises pour gérer efficacement les exigences relatives aux notions de calcul de diverses situations.

Résolution de problèmes : La résolution de problèmes signifie la réflexion et l'action orientées vers un but dans des situations pour lesquelles aucune solution de routine n'existe. La personne qui cherche à résoudre un problème a défini un objectif de façon plus ou moins précise, mais ne sait pas exactement comment l'atteindre. La compréhension du problème et sa transformation par étapes, fondée sur la planification et le raisonnement, constituent le processus de résolution du problème.

Littératie, Programme international pour le suivi des acquis des élèves

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en œuvre le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) afin de fournir des indicateurs internationaux, axés sur les politiques, au sujet des connaissances et des compétences des élèves âgés de 15 ans. Le PISA évalue les résultats des jeunes dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Ces trois domaines sont définis dans le PISA comme suit :

La compréhension de l'écrit est la capacité de comprendre, d'utiliser et d'analyser des textes écrits afin de pouvoir réaliser des objectifs personnels, développer des connaissances et des capacités et prendre une part active dans la société.

La culture mathématique est la capacité d'identifier et de comprendre les rôles joués par les mathématiques et de porter des jugements fondés à leur propos, ainsi que d'utiliser les mathématiques en fonction des exigences de la vie actuelle et future, en tant que citoyen constructif, responsable et intelligent.

La culture scientifique est définie comme la capacité d'associer des connaissances scientifiques à la formation de conclusions fondées sur l'observation des faits et d'élaborer des hypothèses en vue de comprendre le monde naturel et les transformations qui y sont apportées par l'activité humaine, et de contribuer à la prise de décisions à cet égard.

Littératie, Programme pancanadien d'évaluation

Le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) est un programme cyclique d'évaluations pancanadiennes du rendement des élèves de 13 ans en lecture, mathématiques et sciences, dont la coordination relève du Conseil des ministres de l'éducation (Canada). Les informations obtenues du rendement des élèves complétées par les mécanismes d'étude employés par chaque instance, jettent la base de l'examen ministériel des programmes d'études, des politiques et des pratiques concernant le milieu d'apprentissage des élèves. La structure du PPCE se compose d'un domaine principal (matière) et de deux domaines secondaires de façon à s'harmoniser avec le Programme international pour le suivi des acquis de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):

Lecture : Dans les programmes d'études provinciaux et territoriaux, la lecture est considérée comme un processus dynamique et interactif par lequel la lectrice ou le lecteur construit un sens à partir de textes. Une lecture efficace comporte une interaction de la lectrice ou du lecteur, du texte et de l'objectif de la lecture ainsi que du contexte avant, pendant et après la lecture. Cette évaluation en lecture porte sur le rapport au texte lu et sur la réaction que suscite ce dernier. Dans la présente évaluation, les trois sous-domaines du processus d'intégration de la lecture qui sont évalués portent sur : la compréhension; l'interprétation; la réaction au texte.

Mathématiques : La composante en mathématiques est alignée sur le programme des instances et sur les normes du National Council of Teachers of Mathematics – NCTM (conseil national du personnel enseignant les mathématiques). Pour les besoins du PPCE, le domaine des mathématiques a été divisé en quatre sous-domaines et en trois processus. Les sous-domaines sont nombres et opérations; géométrie et mesure; régularités et relations; gestion des données et probabilités. Les trois processus (qui se retrouvent dans l'application de tous les sous-domaines) sont résolution de problèmes; communication et représentation; raisonnement et établissement de liens.

Sciences : Le concept de « culture scientifique » est communément défini comme étant le principal objectif des programmes de sciences au Canada. L'évaluation en sciences est formée d'items associés aux compétences et sous-domaines qui permettent aux élèves de montrer la façon dont ils mettent en oeuvre certaines attitudes, habiletés et connaissances liées aux sciences. Les compétences sont : recherche scientifique ; résolution de problèmes ; prise de décision. Les sous-domaines sont : nature des sciences ; nature de la technologie ; connaissance des sciences ; habiletés ; et attitudes.

M

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Métiers

Au Canada, on compte plus de 200 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces métiers agréés, il est obligatoire de détenir une formation ainsi qu'un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique.

Métis

Désigne généralement une personne qui a des ancêtres autochtones et non autochtones et qui s'est identifiée comme telle.

Minorité visible

Désigne le groupe de la minorité visible auquel appartient le répondant. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme suit : « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Modes de vie

Modalités de cohabitation ou composition des ménages de la population d'âge scolaire. À titre d'exemples, citons : vivre avec son ou ses parents, incluant les sous-catégories suivantes : parents mariés, parents vivant en union libre et parent seul; ne pas vivre avec son ou ses parents, incluant les sous-catégories suivantes : vivre avec un conjoint, parent seul et autres modes de vie.

N

Niveau de scolarité

Plus haut niveau de scolarité qu'une personne ait atteint, que ce soit au niveau primaire, secondaire ou postsecondaire, incluant tout certificat, grade ou diplôme obtenu.

O

Obtention de diplômes d'études postsecondaires

Collèges : Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges. Tous les chiffres se rapportent à l'année scolaire définie par le collège, qui commence généralement le premier jour suivant la fin du semestre d'hiver. Sont inclus les types de programmes d'enseignement suivants offerts dans les collèges : les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial; les programmes de premier cycle; et les programmes des cycles supérieurs. On exclut les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Universités : Le nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités. Tous les chiffres rendent compte du nombre de diplômés au cours de l'année civile. Sont inclus les types de programmes suivants offerts dans les universités : programmes de premier cycle; les programmes d'études supérieures; collèges (certificat ou diplôme collégial, les diplômes postsecondaires collégiaux, et les programmes de grade collaboratifs); et formation technique et professionnelle (certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et formation préparatoire).

Ont déjà quitté l'école

Désigne les élèves qui ont quitté l'école secondaire à un moment donné. Ce concept est utilisé dans le cadre de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) qui a suivi un groupe de jeunes adultes au fil des ans.

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisme international pluridisciplinaire qui offre à ses 31 pays membres une structure et une tribune pour se consulter et pour collaborer entre eux afin d'élaborer et de perfectionner les politiques économiques et sociales. Contrairement à d'autres organismes internationaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'établit pas de règles ni de règlements pour résoudre les conflits, mais elle encourage la négociation d'accords et la promotion de codes juridiques dans certains secteurs. Son action se traduit par la conclusion d'accords ayant force obligatoire ou non en ce qui concerne les mesures à prendre par les pays membres. L'OCDE est surtout connue pour ses publications et ses statistiques. Les pays membres de l'OCDE sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Origine ou ascendance autochtones

Désigne les personnes ayant indiqué au moins une origine autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) à la question du Recensement de la population sur l'origine ethnique. Le répondant doit y indiquer à quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) ses ancêtres appartiennent.

P

Parent seul

Tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants.

Population active

Partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui forme le bassin de travailleurs disponibles au Canada. Pour être considérée comme un membre de la population active, une personne doit avoir un emploi (à temps plein ou à temps partiel) ou être en chômage tout en cherchant activement du travail.

Population autochtone

La population autochtone du Canada n'est pas formée d'un seul groupe homogène, et il n'y a aucune définition unique ou « correcte » : le choix de la définition dépend du contexte. Le Recensement de la population recueille des données concernant quatre concepts : l'origine ethnique (ou l'ascendance), l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit et l'appartenance à une bande indienne.

Population d'âge scolaire

Ensemble des personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Il s'agit de la plage d'âge durant laquelle la plupart des gens suivent leur scolarité.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur marchande totale des biens et services produits par un pays (ou une province ou un territoire) au cours d'une année.

Programmes d'apprentissage enregistrés

Programme lié à un contrat établi entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, par lequel l'employeur s'engage à offrir à l'apprenti l'occasion d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

Programmes d'apprentissage enregistrés achevés

Désigne les personnes qui ont reçu un Sceau rouge ou un certificat provincial au terme de la formation en classe et en milieu de travail exigée par les programmes d'apprentissage. Le Programme des normes interprovinciales (programme du Sceau rouge) a été lancé à la fin des années 1950 pour permettre aux travailleurs qualifiés de se déplacer au Canada sans devoir obtenir un nouveau certificat d'aptitude professionnelle dans un métier lorsqu'ils commencent un emploi dans une nouvelle province, alors qu'un certificat provincial est valide uniquement dans la province où il est délivré. À ce jour, le programme du Sceau rouge compte 50 métiers, dont ébéniste, machiniste, débosseleur, couvreur, briqueteur et soudeur.

Programmes de formation professionnelle au niveau des métiers

Programmes de formation professionnelle comme les programmes d'apprentissage enregistrés ou autres programmes axés sur la préparation à l'emploi dans une profession ou un métier.

Programmes de passage à l'université

Programmes offerts par des établissements postsecondaires non universitaires aux diplômés d'études secondaires, qui permettent à l'étudiant d'obtenir une attestation d'équivalence pour la première ou la deuxième année d'un programme menant à un grade universitaire; cette attestation permet de présenter une demande d'admission en vue d'achever les années suivantes du programme dans un établissement décernant des grades universitaires. Les programmes « généraux » des cégeps québécois, dont l'achèvement constitue un préalable à l'admission dans les universités du Québec, sont compris dans cette classification.

Programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants

Programmes en vertu desquels les administrations publiques fédérale et provinciales consentent des prêts aux Canadiens fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire à temps plein ou à temps partiel, selon des critères d'admissibilité et un examen des besoins.

Programmes postsecondaires

Types de programmes collégiaux:

Les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial : Les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.

Les programmes de premier cycle : Les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.

Les cycles supérieurs : Les programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.

Autre niveau d'études : Des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation.

Types de programmes universitaires

Premier cycle : Les programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ».

Deuxième et troisième cycles : Les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).

Autre niveau d'études : Des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation.

Programmes préscolaires

Programmes préalables à la 1^{re} année offerts par les écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par les écoles pour les malvoyants ou les malentendants, et généralement destinés aux enfants âgés de 4 ou 5 ans. Ils comprennent les programmes de maternelle et jardin d'enfants du système scolaire régulier, mais ils ne comprennent pas les programmes d'éducation de la petite enfance offerts à l'extérieur du système scolaire régulier.

R

Rang professoral

Désigne une classification du personnel enseignant des universités suivant le niveau de la nomination professorale. Les rangs professoraux suivants sont utilisés :

Les **professeurs titulaires** forment le rang le plus élevé;

Les **professeurs agrégés** constituent le rang intermédiaire; les qualifications requises varient considérablement d'un établissement ou d'un département à l'autre;

Les **professeurs adjoints**, le niveau le moins élevé des professeurs qui détiennent un rang;

Les **autres rangs**, auxquels on se réfère habituellement sous les dénominations de chargé de cours ou d'enseignement, et autre personnel d'enseignement tel que les entraîneurs.

Ratio élèves-éducateur

Mesure des ressources humaines mises à la disposition des élèves dans les écoles publiques primaires et secondaires. On le calcule en divisant le nombre d'inscriptions en équivalents temps plein par le nombre d'éducateurs en équivalents temps plein.

Ratio élèves-ordinateur

Nombre total d'élèves inscrits à une école divisé par le nombre total d'ordinateurs à l'école. À l'égard de cette mesure, les données sont tirées du PISA, lequel déclare ce ratio pour les écoles où sont inscrits des jeunes âgés de 15 ans.

Recettes des universités

Les **revenus gouvernementaux des universités** : Les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.

La **portion fédérale** des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Santé Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que le Programme des chaires de recherche du Canada. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.

À **l'échelon provincial**, les subventions et les contrats comprennent : 1) les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCI; et 2) les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCI provenant du ministère responsable de l'établissement.

Les revenus des **autres provinces** comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces.

Exemples de revenus provenant des **administrations municipales** : subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement.

La dernière catégorie est celle des revenus provenant de **pays étrangers**. Elle comprend les subventions de la National Endowment for Humanities, des National Institutes of Health et de la National Science Foundation.

Les **revenus privés des universités** : les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :

Frais versés par les étudiants : Paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité et d'autres frais.

Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.

Ventes : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.

Placements : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires.

Revenus divers : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Recherche et développement (R.-D.)

Travail créatif et systématique visant à augmenter le bagage de connaissances scientifiques et techniques et à utiliser ces connaissances dans de nouvelles applications. La principale particularité de la R.-D. est un important élément de nouveauté et d'incertitude. On cherche à obtenir de nouvelles connaissances ou à mettre au point de nouveaux produits ou de nouveaux procédés. Le travail est habituellement exécuté ou supervisé par des personnes possédant une formation universitaire supérieure.

R.-D., dépenses intérieures totales : Le total des dépenses en recherche et développement (R.-D.) effectuées sur le territoire national d'un pays au cours d'une année. Le total des dépenses en recherche et développement comprend la R.-D. exécutée au pays et financée par toutes les sources, y compris les sources étrangères, en excluant toutefois les fonds envoyés à l'étranger pour financer des travaux de R.-D. effectués dans d'autres pays. Le total des dépenses en recherche et développement représente le total des dépenses de R.-D. des secteurs d'exécution (y compris le secteur de l'État, le secteur des entreprises commerciales, le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur des organismes privés sans but lucratif). La définition provinciale pour le total des dépenses en recherche et développement est semblable au contexte mentionné précédemment. On attribue les dépenses à la province où se trouve l'établissement qui exécute la R.-D.

R.-D., sources de financement dans l'enseignement supérieur :

Administration fédérale : Par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation, des Chaires de recherche du Canada, et des ministères et organismes fédéraux.

Administrations provinciales : Y compris les administrations municipales.

Entreprises commerciales : Y compris les dons, legs et contrats de particuliers et d'entreprises commerciales.

Organismes privés sans but lucratif : Y compris les dons, legs et contrats de fondations et d'organismes sans but lucratif.

Sources étrangères : Sources de financement établies à l'étranger.

Enseignement supérieur : Les établissements d'enseignement supérieur financent elles-mêmes une partie de leur R.-D. grâce à deux sources de revenus :

Fonds généraux de l'université : Il s'agit de transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux établissements d'enseignement supérieur, que ces derniers utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent essentiellement des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des établissements d'enseignement supérieur parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux. Cependant, dans le cas de comparaisons internationales, ces fonds sont compris dans le financement public indirect au niveau global.

Sources de revenus propres : Il s'agit des sources d'autofinancement des établissements d'enseignement supérieur, dont les droits de scolarité, le revenu de placements, le revenu de la vente de services et de produits par l'établissement et les redevances liées aux licences et aux brevets.

R.-D., subventions dans l'enseignement supérieur : Recherche dans l'enseignement supérieur financée grâce à une subvention ou en vertu d'un contrat provenant d'une source extérieure à l'établissement. Les sources de financement comprennent l'administration publique, les entreprises et les donateurs.

Régime d'études, éducation postsecondaire

Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.

Région métropolitaine de recensement

Unité géographique de recensement formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être comprises dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir avec la région urbaine centrale un degré d'intégration élevé, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs, établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail. Une RMR reste une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants.

Revenus ou gains d'emploi

Cette définition, provenant du Recensement de la population désigne le revenu total reçu sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

S

Scénario d'accroissement moyen, ensemble de la population canadienne

Le scénario de croissance moyenne suppose le maintien des tendances récentes de la fécondité, de la mortalité et de l'immigration. De part et d'autre de ce scénario, les scénarios de croissance forte et faible supposent que les niveaux de fécondité, de mortalité et d'immigration seraient plus élevés ou plus faibles, selon le cas.

Scénario d'accroissement moyen, population autochtone

Hypothèses selon lesquelles la fécondité et la mortalité iront en diminuant, les tendances en matière de migration seront semblables à ce qui a été observé dans la deuxième moitié des années 1990, et la fertilité connaîtra une légère diminution pendant la période de projections.

Seuil de faible revenu

Niveau de revenu auquel on estime qu'une famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. On calcule les seuils de faible revenu (SFR) de familles et de collectivités de tailles différentes.

Statut éducationnel

Désigne le statut éducationnel global, (à la date de référence), d'un groupe de jeunes adultes suivis par l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) :

Diplômés du secondaire : Répondants qui avaient satisfait aux exigences minimales d'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et qui n'avaient jamais entrepris d'études postsecondaires.

Persévérants du secondaire : Répondants qui poursuivaient des études dans un établissement d'enseignement secondaire, qui n'avaient pas encore obtenu un diplôme et qui n'avaient pas d'études postsecondaires supplémentaires.

Non finissants du secondaire : Répondants qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, qui ne fréquentaient pas l'école secondaire et qui n'avaient pas d'études postsecondaires supplémentaires.

Diplômés du postsecondaire persévérants : Diplômés qui possédaient au moins un diplôme, certificat ou grade d'études postsecondaires et qui poursuivaient des études postsecondaires.

Diplômés du postsecondaire non persévérants : Diplômés qui possédaient au moins un diplôme, certificat ou grade d'études postsecondaires et qui ne poursuivaient pas d'autres études dans un établissement d'enseignement postsecondaires.

Persévérants du postsecondaire : Répondants qui fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire mais qui n'avaient pas encore obtenu de diplôme.

Non persévérants du postsecondaire : Répondants qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire mais qui avaient abandonné leurs études postsecondaires sans avoir obtenu de diplôme.

T

Taux d'activité

Le taux d'activité représente le pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus.

Taux de chômage

Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Les chômeurs sont des personnes qui, durant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active (EPA), étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre semaines suivantes. L'EPA divise la population âgée de 15 ans et plus en trois groupes distincts : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives.

Taux de fécondité

Réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée.

Taux de migration

Le taux de migration de sortie (d'entrée) à étudier est défini comme le nombre de diplômés ayant quitté (entré dans) une province ou un territoire afin d'étudier en pourcentage des diplômés qui résidaient dans la province ou le territoire un an avant l'inscription. Utilisé comme mesure de la « mobilité des étudiants ». Le taux de migration de sortie (d'entrée) après l'obtention d'un diplôme est défini comme le nombre de diplômés qui résident dans une province ou un territoire deux ans après l'obtention d'un diplôme en pourcentage des diplômés de la province. Utilisé comme mesure de la « mobilité des diplômés ».

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupées en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Les personnes occupées sont celles qui, pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, avaient effectué un travail quelconque moyennant un salaire ou un profit, avaient un emploi ou étaient absentes du travail.

Taux de natalité

Nombre de naissances par 1 000 habitants.

Taux de participation en éducation

Effectif inscrit à un certain niveau de scolarité exprimé en pourcentage de la population totale d'un groupe spécifique.

U

Union libre

Par union libre, on entend deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre.

Universités

Les universités sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.

V

Vocabulaire compris

Le vocabulaire compris fait référence au vocabulaire compris par l'enfant, c'est-à-dire, le nombre de mots compris par un enfant lorsqu'ils sont prononcés. Le niveau de compréhension des mots qu'a un enfant (ou un adulte) est mesuré par rapport aux autres personnes de son âge. Dans le cadre de l'ELNEJ, le niveau de compréhension des mots est mesuré à l'aide de l'Échelle de vocabulaire en images de Peabody – Révisée.

Équipe du projet

Danielle Baum	Statistique Canada
Patric Blouin	Statistique Canada
Sharon-Anne Borde	Statistique Canada
Emanuelle Carrière	Statistique Canada
Rita Ceolin	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Statistique Canada
Patrice de Broucker	Statistique Canada
Angelo Elias	Statistique Canada
Irene Gombac	Statistique Canada
Amanda Hodgkinson	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Enzo Pizzoferrato	Statistique Canada
Barbara Riggs	Statistique Canada
Danielle Shaienks	Statistique Canada
Jelena Zikic	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Note. Nous remercions le personnel du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada pour leur inestimable contribution à ce rapport, ainsi que le personnel de la Division de la diffusion et de la Division des langues officielles et de la traduction de Statistique Canada.